





Recherche **hei/hep**

balance des paiements, dettes et développement,
 temps, insolence, prix et abaissement des dépenses,
 les "1000 jours" en Chine, la justice
 la Russie et le beau temps sur le marché
 le monde de demain, le monde de demain, le monde de demain
 le monde de demain, le monde de demain, le monde de demain

Géopolitique et Diplomatie



 L'éditorial de Jacques Soppelsa	p. 5
 KINSHASA : 2012 - PARIS : 2013 LA FRANCOPHONIE EN MARCHÉ Patricia Mamet	p. 6
 LES RÉVOLUTIONS ARABES, DEUX PRINTEMPS PLUS TARD... Marc D'Anna	p. 11
 LE TRAVAIL DÉCENT : ANALYSE CONCEPTUELLE Carole Gueville	p. 20



LE COMITE SCIENTIFIQUE DU **cesip** Diplomatie et Géopolitique

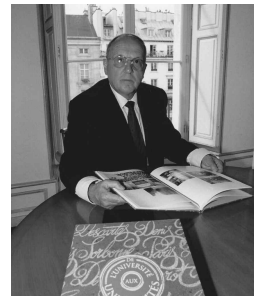
Président :

Jacques Soppelsa, Président honoraire de l'Université Paris I - Panthéon Sorbonne

Membres :

- **Max Peyrard**, Chaire Jean Monnet, Département Economie - Paris Sorbonne
- **Professeur Guy Feuer**, Université René Descartes
- **Raimondo Cagiano de Azevedo**, Professeur de démographie, Université la Sapienza, Roma
- **Michel Carmona**, Président de l'Institut de la Ville
- **Bernard Dorin**, Ambassadeur de France
- **Simon Peterman**, Doyen de la Faculté des Sciences Politiques de l'Université de Liège
- **Ciprian Mihali**, Président de l'Observatoire des Instituts Francophones d'Etudes Stratégiques (Cluj, Roumanie)

L'éditorial de Jacques Soppelsa



C
hers lecteurs.

Ce nouveau numéro des Cahiers du CESIP poursuit notre objectif de faire systématiquement cohabiter en son sein des réflexions émanant d'intervenants aguerris en matière de relations internationales et d'articles signés par de jeunes chercheurs issus de nos Masters ou de la palette de nos futurs docteurs.

C'est ainsi que ce numéro 6 est concrètement illustré par trois contributions inédites: 1) Patricia Mamet, membre du Conseil Economique, Social et Environnemental, Professeure au sein de notre Institut des Hautes Etudes Internationales et Politiques, nous propose une analyse consacrée à deux événements récents en matière de Francophonie : le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement tenu à Kinshasa en Octobre 2012 et celui dédié aux Femmes et à la Francophonie, organisé à Paris en Mars dernier. Une analyse d'autant plus intéressante que son auteur a participé elle même auxdits événements, révélateurs, notamment, au plan géopolitique, de l'évolution hautement significative des missions de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

2) Marc d'Anna, Doctorant en Sciences Politiques à l'Université de Montpellier, présente des réflexions particulièrement originales à l'occasion du deuxième anniversaire de ce que les médias ont appelé « les révolutions arabes ». Ce spécialiste du Proche et du Moyen Orient nous livre ici de brillants propos, adossés à une solide documentation, des analyses qui sont susceptibles certes d'alimenter des controverses, comme lesdites « révolutions » ont elles mêmes secrété de vives polémiques ; mais n'est ce pas aussi via la controverse que la réflexion s'enrichit ?.

3) In fine, nous avons sélectionné parmi les meilleurs mémoires de la dernière promotion de nos étudiants de Master, le travail de Carole Gueville portant sur un thème particulièrement original, le « travail décent ».

Dans le contexte contemporain de la mondialisation et de l'évolution édifiante d'un monde que l'on qualifiait naguère de « sous développé » et que (« *politically correct* » oblige!) l'ONU s'obstine à qualifier de « pays en voie de développement » ou, mieux encore, de « pays moins avancés », les dernières décennies ont été illustrées par l'apparition et l'essor du « Droit au développement » et, parmi ses corollaires majeurs, celui de « travail décent ». Un concept que l'actualité récente a popularisé, mais de tragique manière.

Nous vous souhaitons, comme à l'accoutumée, une excellente lecture, en vous rappelant que nous prenons connaissance avec beaucoup d'intérêt, de vos critiques et de vos commentaires.

Bien fidèlement à vous

Jacques Soppelsa
Président (h) de l'Université de Paris Panthéon Sorbonne
Président du Comité Scientifique et Pédagogique de
l'Ecole des Hautes Etudes Internationales et Politiques.

KINSHASA : 2012 - PARIS: 2013 LA FRANCOPHONIE EN MARCHÉ

Patricia Mamet

*Professeure à l'Institut des Hautes Etudes Internationales et Politiques
Membre du Conseil Economique, Social et Environnemental*

La Francophonie a le vent en poupe. Le 13 Octobre 2012, à Kinshasa, s'est tenu le 14^e Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie. Et, le 20 Mars dernier, à l'initiative de la Ministre déléguée de la Francophonie : Yamina Benguigui, le premier Forum Mondial des Femmes Francophones a été organisé à Paris. Deux rencontres qui ont, certes, ici ou là, secrété quelques critiques, tout particulièrement la première. Critiques à notre avis largement infondées, même si certaines questions, viscéralement liées aux objectifs de l'organisation sont restées, et pour cause, en suspens. Observateur physiquement présent, et signataire de ces lignes, nous n'avons pas la prétention, ni à l'exhaustivité, ni à l'objectivité.

Rappelons au préalable, pour éviter tout malentendu, qu'il y a "francophonie" et "Francophonie".

La francophonie, avec un f minuscule, est un concept qui renvoie à la société civile et aux institutions non gouvernementales qui oeuvrent directement ou indirectement à promouvoir le français comme langue de travail et de culture.

La Francophonie, avec un F majuscule, correspond à une organisation institutionnelle, l'ACCT ("Agence de la Coopération Culturelle et Technique", devenue OIF (Organisation Internationale de la Francophonie), en 2005, et dont le Secrétariat Général est actuellement assumé par l'ancien Président du Sénégal Abdou Diouf.

En son sein, on peut distinguer ses membres selon l'époque de leur adhésion : ses fonda-

teurs (une vingtaine, dont la France et le Canada), une seconde vague, déferlant durant les années soixante dix, constituée notamment par les jeunes Etats indépendants du continent africain ou de l'aire du Pacifique : ces Etats ont été quasi exclusivement préoccupés de considérations linguistiques et géoculturelles. Et une troisième vague, qui a fait passer l'OIF à quelques 77 membres (dont 3 ayant statut d'associés et 20 d'observateurs), une vague qui correspond explicitement, au cours des deux dernières décennies, à la conjonction de deux facteurs complémentaires, la disparition du système bipolaire et le processus de mondialisation.

Et c'est précisément dans ce contexte que l'on a pu assister à des modifications progressives mais édifiantes des missions de l'OIF. Des missions vigoureusement illustrées par les Déclarations de Bamako, de Saint Boniface et de Ouagadougou.

Les deux premières ont clairement souligné la volonté de l'Organisation Internationale de la Francophonie de contribuer à la prévention des conflits et, dans l'espace francophone, de favoriser la consolidation de l'état de droit et de la démocratie et d'agir pour la promotion et l'effectivité des Droits de l'Homme.

Quant à la Déclaration d'Ouagadougou, elle a mis en avant dans le domaine économique et social les principes majeurs de la coopération et du développement durable.

Prévention des conflits, promotion de la démocratie, des Droits de l'Homme ; coopération ; développement durable ? Vaste programme !

Vaste programme, certes, mais qui épouse sans contestation possible les grands principes et les

grands axes de la politique étrangère conduite par la France au cours des dernières décennies.

Au cours du Sommet de Kinshasa, les Chefs d'Etat ont solennellement réaffirmé ces objectifs, notamment le Président de la République Française, à l'occasion de la cérémonie d'ouverture.

Plus généralement, le Sommet proprement dit a été fondamentalement marqué par l'adoption (unanimement, à une exception près - cf. *infra*) de toute une gamme de résolutions exprimant un double souci :

- réaffirmation des principes fondamentaux et des missions de l'OIF, d'une part ;
- souci de s'attaquer à l'éradication des principaux "points chauds" de la sphère francophone en général et du continent africain en particulier.

Ont été adoptées notamment :

- une résolution sur "les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone". Une résolution qui évoque sans détours, par exemple, les préoccupations de l'Organisation quant à la situation politique et économique de Madagascar ; son intérêt en Guinée Bissau (à la suite du coup d'Etat qu'a connu cette dernière), en encourageant la CPLP (Communauté des pays de langue portugaise) à soutenir le processus de sortie de crise ; les enjeux du Caucase (appui aux efforts des Coprésidents du groupe de Minsk en vue du règlement pacifique du conflit du Haut Karabakhut) ; ceux de Chypre, enfin, où, plus que jamais, les Chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Kinshasa ont déploré les lenteurs des négociations bilatérales et appuyé sans réserve les efforts des Nations Unies pour trouver enfin une "solution durable, globale et juste au problème chypriote et réunifier Chypre, son peuple et ses institutions.

- des résolutions plus spécifiques, consacrées aux deux cas jugés, non sans raison, particulièrement cruciaux au sein de l'Afrique subsaharienne, la République Démocratique du Congo et le Mali.

Quant à la République Démocratique du Congo, le Sommet (non sans courage eu égard au lieu de même de sa tenue !), en référence explicite aux deux textes fondamentaux de l'OIF que sont les Déclarations de Bamako et

de Saint Boniface, évoqués *supra*, et en exprimant leur forte préoccupation quant à la situation humanitaire de l'Est du pays (eu égard aux activités des groupes armés) a fermement condamné les violations massives des Droits de l'Homme (déplacements des populations, violences sexuelles, meurtres de civils, "recrutement d'enfants soldats") et a tenu les dirigeants des groupes armés en question pour responsables de ces exactions. Le Sommet (à la vive satisfaction du Président de la République Démocratique du Congo, exprimée sans réserves dans son discours de clôture) a notamment réitéré son soutien aux autorités congolaises dans leur lutte contre l'impunité et dans leur action à poursuivre en justice les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité .

Quant au Mali, le moins que l'on puisse écrire aujourd'hui, quelques mois à peine avant la crise ouverte déclenchée en février dernier, c'est de souligner la clairvoyance prémonitrice des Chefs d'Etat dans leur analyse prospective : "préoccupés par l'atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Mali par des groupes armés, terroristes et extrémistes, et par la rapide détérioration de la situation humanitaire dans le nord du pays, les graves violations des Droits de l'Homme, les déplacements massifs de population, les atteintes aux sites culturels, y compris ceux inscrits au patrimoine mondial de l'humanité", les participants au Sommet ont exhorté la communauté internationale à se mobiliser pour lutter contre la criminalité organisée et le terrorisme développés dans la région.

Un soutien sans ambages à l'appel des autorités de Bamako, l'Etat sollicitant, pour rétablir l'autorité dans le Nord du pays, l'aide de la communauté internationale en général et celle de la France, membre actif et historique de la Francophonie, en particulier !

Deux autres résolutions illustrent vigoureusement le souci du Sommet d'être concret et de dépasser le domaine de l'éradication et des conflits localisés, *stricto sensu* :

- la première appelle la communauté internationale au renforcement de la lutte contre la piraterie maritime dans le Golfe de Guinée: Le Sommet a proposé l'organisation d'une conférence régionale sur ladite piraterie, le renforcement des actions menées par la communauté internationale et les pays affectés,

l'aide matérielle au profit de ces derniers et, nouvelle preuve du souci des participants d'envisager des mesures très concrètes "des actions rapides pour l'enlèvement des navires abandonnés en mer et qui servent de refuge aux pirates" (*sic*).

- la seconde s'applique à la bonne gouvernance... dans les industries extractives et forestières.

Une résolution qui condamne fermement l'exploitation illégale des ressources naturelles. ("une exploitation qui peut avoir pour conséquence de contribuer à la pérennisation des contentieux et des conflits"... un commentaire pertinent... mais aussi une première dans le corpus des décisions de l'OIF). Sont évoqués notamment la nécessité d'"éliminer le commerce des "minerais de conflit" dans la région des Grands Lacs et l'appui à l'application du système de certification du processus de Kimberley.

Le 14^e Sommet s'est aussi illustré, gage de dynamisme, par la poursuite du processus d'élargissement de l'OIF.

L'Organisation Internationale de la Francophonie recense désormais, nous l'avons vu, 77 membres : 54 membres de plein droit, (avec l'intégration de l'Arménie), 3 membres associés et 20 Etats observateurs (avec l'arrivée en son sein de l'Uruguay).

L'officialisation à Kinshasa de Montevideo en tant qu'observateur n'a posé aucun problème (Songeons à l'Histoire et au rôle majeur qu'avait joué la France sous la Restauration, dans la création de la République Orientale de l'Uruguay, "état-tampon", au lendemain du conflit entre le Brésil et l'Argentine). L'arrivée du Qatar, en revanche, a suscité polémique. Certaines critiques, en la matière, nous paraissent justifiées : le Qatar, en effet, a brûlé les étapes et est devenu membre associé sans passer, ce qui est la règle, par la case "membre observateur". Ce traitement de faveur peut être mis, sans nul doute, au crédit d'une très puissante activité de lobbyism... En revanche, la critique, émise ici ou là, relative au fait que le Qatar n'est pas un Etat francophone ne tient plus aujourd'hui, compte tenu de l'évolution proprement dite de l'Organisation : un certain nombre d'adhérents n'ayant pas le français comme langue nationale (l'Arménie, l'Albanie la Moldavie ou la Macédoine, par exemple).

Abdou Diouf l'a rappelé : « *Il y a des Francophones au Qatar. Ce pays a une politique très volontariste de formation au français dans les lycées, une radio francophone a été créée... Ce sont les signes d'un volontarisme francophone* ».

Mais, paradoxalement en apparence, l'apport le plus significatif dudit Sommet réside peut être dans les rappels certes discrets, des initiatives générées, cinq mois plus tôt, toujours à Kinshasa, lors de la rencontre internationale "d'intellectuels et opérateurs culturels francophones" portant sur le thème : "Vues d'Afrique : Francophonie et gouvernance mondiale".

Lesdits intellectuels, à l'issue de leur Colloque, avaient en effet lancé un appel "pour un espace géo-culturel francophone mondial". Un appel peu relayé, malheureusement, par les médias, mais qui a visiblement inspiré maints intervenants du Sommet.

Un appel articulé autour de sept priorités :

1) L'ouverture et l'adaptation des sociétés francophones à la mondialisation et pour une meilleure insertion professionnelle des jeunes "favoriser la pratique systématique du multilinguisme dans les pays francophones", parallèlement à la création d'un Institut Francophone des Hautes Etudes Stratégiques et la mise en place d'un "réseau francophone de création et d'innovation".

2) L'insertion de la Francophonie dans une éthique et un esprit civique en favorisant l'éducation ouverte à une culture politique.

3) L'engagement de la Francophonie sur "la voie d'un acteur majeur de la gouvernance mondiale oeuvrant pour l'éclosion d'une nouvelle architecture économique et financière globale de justice et d'équité".

4) L'inscription de la question démographique dans les priorités des programmes francophones de développement durable pour la bonne gouvernance politique de l'espace francophone.

5) La formation au respect de l'intégrité environnementale de l'équilibre écologique et de l'exploitation responsable des ressources environnementales dans l'intérêt des générations futures.

6) La reconnaissance de la libre circulation des hommes et des femmes avec la création d'un visa francophone. Visa qui permettrait notamment aux jeunes Africains et aux diasporas de mieux s'intégrer aux réalités des pays du Nord et aux jeunes des pays francophones du Nord de mieux découvrir les réalités africaines.

7) La mise en place d'un nouveau corpus doctrinal en matière de relations internationales en réaffirmant plus clairement la volonté politique de faire de la Francophonie un vecteur majeur d'influence diplomatique.

Bref, un recentrage hautement significatif des objectifs et des actions de l'Organisation Internationale de la Francophonie, en prenant en compte les nouvelles données géopolitiques et les défis du nouvel ordre mondial.

Des objectifs singulièrement ambitieux, mais qui ont eu, non seulement, le mérite d'être proclamés dès le mois de mai à Kinshasa, mais aussi d'être rappelés, implicitement ou explicitement, à plusieurs reprises, au Sommet d'octobre.

Dans ce contexte, "le Forum Mondial des Femmes Francophones" du 20 Mars 2013 qui vient de se dérouler à Paris, à l'initiative de la Ministre Yamina Benguigui, a pu apporter un nouveau pan de réflexion non négligeable à ce vaste chantier.

L'organisation de cette manifestation suivie par plus de 700 femmes venues de tous les continents, s'est imposée sur la base d'un triste constat. En effet, aujourd'hui les femmes sont les premières victimes de nombreuses inégalités et de violences, et cela, notamment, dans de multiples pays en développement. Cette réalité est d'autant plus choquante qu'il est établi d'une façon incontestable aujourd'hui que la promotion des droits des femmes, et notamment l'éducation, est une condition et un moteur du développement.

Ce forum a permis en particulier de poser comme objectif haut et fort la défense des droits des femmes et de "porter les fondations d'un nouveau statut des femmes dans l'espace francophone et de défendre leurs droits partout où ils sont menacés".

Un appel non négligeable déjà lancé sur la reconnaissance des droits de femmes par la directrice générale de l'Organisation mondiale

de la Santé, Madame Margaret Chan en 2007 et 2010 et réaffirmé aujourd'hui par notre Ministre de la Francophonie.

Si de nombreux pays, au sein de la communauté francophone ont pu prévoir des "outils" relativement efficaces pour placer la condition des femmes au coeur même des politiques publiques, les moyens manquent souvent cruellement pour une réelle mise en oeuvre d'actions globales, en particulier dans le domaine de l'emploi, de la formation professionnelle, de la santé, de l'accès à la culture et de l'égalité tout simplement.

Il a été rappelé à maintes reprises que dans l'espace francophone, "sont constatées encore des disparités flagrantes d'un pays à l'autre et pire encore dans certains pays, les femmes sont sans aucun droit subissent au quotidien des exactions (des violences de toutes sortes et cela sans aucune protection sanitaire et juridique) et sont également exclues des systèmes éducatifs scolaires quand ils existent !

Le Ministre des Affaires Étrangères, Laurent Fabius, a précisé dans ce cadre de réflexion, qu'il y a aujourd'hui 120 millions de femmes francophones dans le monde et qu'elles seront plus de 350 millions en 2050.

Ajoutant également que dans les conflits armés au Mali ou en République démocratique du Congo, dans les crises politiques, les femmes sont souvent les premières victimes.

Il est ressorti de tous ces débats une grande mobilisation, en particulier de la société civile où les femmes sont toujours très actives dans les secteurs associatifs et les ONG de type humanitaires. une volonté d'être plus opérationnel, et de faire entendre davantage la voix des femmes dans les négociations. Nous savons en effet, qu'au plan international, les débats sont marqués par la remise en question des acquis internationaux relatifs aux droits des femmes et aux droits sexuels et reproductifs. Il a été rappelé que lors de la dernière commission sur le statut des femmes (CSW) des Nations Unies en mars 2012, les Etats ont échoué à adopter des conclusions agréées. Ainsi certains Etats remettent largement en question le caractère universel des droits des femmes et revendiquent différentes formes de "relativisme culturel"... dissensions malheureusement confirmées lors de la conférence des Nations Unies sur le Développement durable (Rio +20 de juin 2012).

Il est clair que dans le cadre des prochaines échéances internationales qui revêtiront une importante stratégie toute particulière, la voix des femmes francophones sera déterminante, sachant que le cap 2015 s'orientera sur "la lutte contre les violences faites aux femmes".

Gageons que le 15^e Sommet de la Francophonie qui se déroulera à Dakar en 2014, réaffirmera les droits fondamentaux des femmes et la lutte contre toutes les formes de violences et de discrimination faites aux femmes dans une vision juste et volontariste, pour un développement économique et durable plus équitable et donc plus égalitaire.

LES RÉVOLUTIONS ARABES, DEUX PRINTEMPS PLUS TARD...

Marc d'Anna

Doctorant Sciences Politiques

Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que son auteur

Le « Printemps arabe », version arabe des fameuses « révolutions de velours » des années 2000 en ex-Union soviétique, a été initié il y a deux ans déjà par des jeunes « bloggeurs » familiers des réseaux sociaux et adeptes de la « révolution par action civile » chère au théoricien de la révolte non-violente, le professeur Gene Sharp¹ et mise en application pour la première fois dans les années 1980 par le syndicat chrétien de Lech Walesa, Solidarnosc, qui parvint à faire vaciller sans violence la dictature communiste du général Jaruzelski.

Au début de ce processus « révolutionnaire », au départ pacifique et assez laïque, l'idée dominante était que le « printemps arabe » allait inaugurer une nouvelle ère démocratique, et que les sociétés civiles arabes étaient désormais assez « mûres » pour sortir à la fois du fatalisme de la dictature corrompue et de la tentation de l'islamisme radical. Dans un second temps, lorsque les mouvements islamistes « modérés » ont commencé à imprimer leur marques et ont mélangé leurs « Allah Ouakbar » et leurs slogans islamiques aux appels laïques des premiers révolutionnaires bloggeurs, les médias occidentaux ont continué à chanter les louanges des révolutionnaires et ont vu dans les manifestations de jeunes avides de justice, de dignité, de démocratie et de transparence, une formidable occasion à la fois de mettre fin à des dictatures corrompues, qui justifiaient leur tyrannie avec le prétexte souvent démagogique et facile du « danger islamiste », et de réconcilier des forces jadis opposées et persécutées : d'un côté les laïques,

les syndicalistes, les progressistes, et les libéraux, très présents notamment dans les débuts de la « révolution du Jasmin » en Tunisie et dans le mouvement du « 14 février au Maroc », et de l'autre, des « libéraux-conservateurs musulmans, des religieux et des islamistes. Par la magie du « printemps arabe », toutes ces forces hétérogènes et souvent opposées entre elles idéologiquement et historiquement, allaient désormais être capables de vivre en harmonie à la faveur d'élections libres permises par la chute des dictateurs. Selon cette thèse optimiste, pour ne pas dire idyllique, le « printemps arabe » aurait « vaincu » le salafisme jihadiste plus efficacement que les assauts contreproductifs des GI's américains contre Al-Qaïda en Irak, en Afghanistan ou au Pakistan. Dans les pays qui ont déjà connu des élections libres (Tunisie, Egypte, Maroc), tout comme dans la Libye, libérée », la « menace islamiste » serait désormais un « fantasme » de partisans du choc des civilisations ou de « sionistes ». Car la violence passée ou présente des islamistes du GIA algérien, de la nébuleuse d'Al-Qaïda, du Hamas à Gaza, etc, ne serait, en fait, qu'une réaction à la violence première des dictatures militaires anti-islamistes de Ben Ali, Moubarak, Assad ou Kadhafi, ou des « sionistes » et des « croisés » américains. De sorte que la chute de ces dictateurs plus ou moins laïques et l'instauration de régimes démocratiques issus des révolutions auraient permis l'éclosion d'une nouvelle voie médiane, ni laïque « à l'occidentale », ni islamiste à la Al-Qaïda : celle de l'« islamisme démocratique », voie incarnée par le parti de la Justice et du Développement au pouvoir en Turquie (AKP) et par les branches modernistes des Frères musulmans,

considérés comme des « modérés » face aux salafistes radicaux ou terroristes.

Raison garder

Avec le recul dont nous disposons au printemps 2013, c'est-à-dire après l'accession au pouvoir de partis islamistes proches des Frères musulmans en Tunisie, au Maroc et en Egypte, c'est une vision de la situation bien moins idyllique et romancée qui domine. Non seulement les élections qui ont eu lieu en Tunisie, au Maroc et en Egypte, entre octobre 2011 et janvier 2012, consacré partout la défaite des progressistes laïques et des manifestants libéraux de la « première heure », moins puissants, moins organisés et moins populaires que les islamistes, révolutionnaires de la « deuxième heure », abreuvés de pétrodollars du Qatar, du Koweït ou d'Arabie saoudite. Mais les laïques-progressistes et les libéraux ont été évincés pratiquement partout au profit de partis islamistes plébiscités pour leur programmes anti-corruption, leur action sociale et parce qu'ils répondaient aux préoccupations de tous ceux qui pensent que l'islam politique est « LA » solution.

En Tunisie, lors des élections de l'Assemblée constituante du 23 octobre, les progressistes et les libéraux ont été battus par les islamistes d'Ennahda, forts de 40 % des suffrages, et ont choisi dans leurs rangs l'ex premier ministre Jebali (remplacé depuis par Ali Larayedh), qui se réfère -comme son mentor Rached Ghannouchi, leader du mouvement- au « modèle » islamiste turc et jure qu'Ennahda est devenu un parti démocratique qui n'imposera pas la *charià*. Il est vrai qu'en Tunisie, les islamistes doivent composer avec une société sécularisée, où les femmes bénéficient d'un statut et d'un rôle socio-politique unique, puis avec des forces progressistes attachées aux acquis hérités du despote éclairé Habib Bourguiba, le père de la Tunisie post-coloniale (1956).

Il est également vrai qu'en Tunisie, le progrès est favorisé par une faible population, largement alphabétisée² et dont le taux de natalité est l'un des plus bas du monde arabe. Mais on est tenté de rester prudent lorsqu'on découvre la prose du chef de l'islamisme tunisien « modéré ». Celui-ci, en effet, dans son ouvrage *Les libertés publiques dans l'État islamique*³, rappelle que la *charià* ne sera pas rétablie mais qu'elle n'en demeure pas moins « la source

principale de toute législation ». Et d'ajouter que « le rôle d'un chef d'État est d'accomplir la religion et d'éduquer l'oumma selon l'islam ». . . Certes, on peut répondre qu'Ennahda a changé. Mais dans une interview assez récente, datant d'octobre 2005⁴, le même Rached Ghannouchi rendait encore hommage au « savantisme du cheikh Youssef El-Qaradaoui », le célèbre prédicateur salafiste d'al-Jazira, auteur de *fatwas* justifiant les attentats suicides, les appels à la destruction d'Israël, la haine envers les Juifs et les chrétiens, sans oublier, bien sûr, l'assassinat des « apostats »⁵. A propos d'Ennahda et du danger de destruction des acquis du bourguibisme en Tunisie, l'ouvrage de l'ancien ambassadeur tunisien à l'Unesco et ancien opposant à Ben Ali, Mezri Haddad, *La face cachée de la révolution tunisienne, Islamisme et Occident, une alliance à haut risque*, est riche d'enseignements. L'auteur, qui est également un philosophe et un fin analyste politique, ne cesse depuis des années d'alerter l'opinion publique internationale sur les procédés subversifs des mouvements islamistes maghrébins issus des Frères musulmans qui tentent, comme leurs homologues turcs, d'utiliser l'Occident et la démocratie pour mieux combattre les valeurs de la laïcité et ainsi arriver « par étapes » à leurs fins : l'application progressive de la *charià*.

Parallèlement au risque de confiscation progressive de la démocratie par les Frères musulmans, dénoncé par les laïques, la Tunisie post-benaliste est confrontée depuis la chute de Ben Ali, à une dérive violente et une montée sans précédent de l'insécurité imputable notamment à des groupes islamistes salafistes souvent jihadistes, qui représentent l'aile la plus violente et incontrôlable de la révolution, mais qui entretient des rapports souvent ambiguës avec le parti des Frères musulmans qui n'ose pas les réprimer et les laisse quadriller des villes et des quartiers entiers en toute impunité, de peur de perdre la base électorale islamiste d'Ennahda. C'est dans ce contexte de relative impunité des islamistes radicaux que de nombreux athées, progressistes, leaders ou intellectuels laïques sont régulièrement menacés ou pris pour cibles par les Salafistes et certaines milices comme les « protecteurs de la révolution » qui ont fait assassiner le 18 octobre 2012 le leader du mouvement politique néo-bourguibiste laïque Lofti Lagdh, et que l'on soupçonne d'avoir participé à l'assassinat de l'autre grand opposant anti-islam-

miste de gauche, Chokri Belaid, tué le 6 février 2013.

Au Maroc, lors des élections du 25 novembre, le Parti de la Justice et du Développement (PJD), avec 107 sièges, a ridiculisé les forces laïques et réalisé le double du score du parti nationaliste Istiqlal. Le PJD est aujourd'hui à la tête d'un gouvernement de coalition, comme en Tunisie, et bénéficie des réformes constitutionnelles (Premier Ministre responsable devant le Parlement et doté de pouvoirs renforcés) octroyées par le Roi, qui a nommé Premier ministre Abdelilah Benkirane, l'homme fort du PJD. Certes, Benkirane, qui représentait l'aile dure du mouvement islamiste dans les années 1970-1980⁶, jure lui aussi qu'il ne rétablira pas la *charià*, ce que voudrait pourtant la « base » militante. Mais cet homme, connu pour ses déclarations populistes, doit répondre à la « demande d'islamisme » des masses qui ont voté pour son parti. Benkirane est, d'ailleurs, apprécié par elles en raison des batailles rétrogrades, voire obscurantistes, qu'il a menées : en 2004, par exemple, il avait dénoncé la réforme royale du code de la famille (*moudawana*), qui repoussait l'âge légal de mariage pour les femmes de 15 à 18 ans, limitait la polygamie et interdisait la tutelle du père ou du frère sur les femmes. Il est connu, aussi, pour son refus de la liberté de croyance, ses croisades contre les laïques, contre les prosélytes chrétiens et contre ceux qui veulent dépenaliser la consommation de nourriture durant le ramadan. En 2010, il avait même tenté de faire interdire la présence du chanteur pop Elton John, accusé de « *risquer d'encourager l'homosexualité au Maroc* »⁷... Comme leurs homologues tunisiens ou égyptiens, les libéraux et laïques marocains estiment que « leur révolution » a été dérobée par le PJD. Et ils ont justifié le boycott des élections de fin novembre par le fait que le PJD et le roi Mohamed VI (plus largement le pouvoir du « Makhzen »⁸ se seraient alliés pour leur couper l'herbe sous le pied et, ce faisant, empêcher une désacralisation de la monarchie et une laïcisation du royaume.

En Égypte, lors des législatives des 28 novembre 2011 et du 12 janvier 2012, les islamistes des partis Liberté et Justice (PLJ, frères-musulmans), Nour (salafistes) et Wassat (« islamistes modérés »), ont écrasé le Bloc égyptien libéral, avec plus de 71 % des voix. Pour les scrutins à venir, les islamistes demeurent les grands favoris des sondages et les maîtres

du jeu électoral. Atout supplémentaire : ils sont d'ailleurs fortement épaulés par l'État-parrain des Frères musulmans, le Qatar, qui leur envoie des millions de dollars. Il est vrai que, depuis soixante ans, les vrais dirigeants de l'Égypte ont toujours été les militaires (qui contrôlent, comme en Turquie, une large part de l'économie du pays)⁹. Il est vrai, aussi, qu'ils ne se retireront jamais du pouvoir d'eux-mêmes, d'autant qu'ils sont les derniers garants de l'unité de l'État et des alliances stratégiques avec les États-Unis et Israël, face aux desseins théocratiques et antisémites des islamistes qui voudraient, même s'ils disent à l'occasion le contraire, une rupture avec ces deux États honnis. Mais à la différence de la Turquie, dont l'élite militaire demeure laïque et totalement hostile aux islamistes, l'armée égyptienne est depuis longtemps travaillée par des composantes très pro-islamistes. Elle a même accompagné, depuis Nasser, le processus de réislamisation des institutions, de la justice et de l'éducation, tout en éliminant l'opposition laïque et libérale, afin qu'il n'y ait plus d'espace politique entre elle et les islamistes radicaux... Durant l'été 2012, l'alliance tactique contractée un temps entre l'armée issue de « l'ancien régime » et les Frères musulmans a abouti à la victoire des Frères musulmans et du Président Mohammed Morsi sur le pouvoir militaire, qui a finalement accepté la nouvelle constitution proposée par les islamistes, puis surtout la nomination d'un nouveau chef des armées plus favorable à la Confrérie, en la personne de Abed Fattah al-Sissi.

Du côté de la Libye post-Kadhafi, la « révolution pacifique » ne l'est pas restée longtemps. Faute d'armée réelle et de contre-poids efficaces, les composantes islamistes de la rébellion exigent que leur victoire militaire se concrétise politiquement. Certes, les protagonistes de la « Nouvelle Libye », notamment le Conseil National de Transition, assurent que « l'islam libyen », de rite malékite, encadré par la grande confrérie des Sénoussis, jadis apparentée à l'ex-famille royale libyenne, est « tolérant ». Mais cette vision est contestable car les Sénoussis sont influencés par le wahhabisme saoudien, promoteur du salafisme le plus obscurantiste dans le monde. Certes, le 7 juillet 2012, un Congrès général national a été élu et s'est traduit par la surprise de la victoire des modérés de l'Alliance des Forces Nationales puis de l'accession au pouvoir du

Premier Ministre Ali Zeydan en octobre 2012. Mais en tant qu'ancien Proche des Frères musulmans du PJD, Zeydan a dû immédiatement rassurer les islamistes en maintenant en place la *charià*, dans sa vision orthodoxe, comme source de la constitution, des lois et de la jurisprudence, ce qui n'est pas forcément un gage de liberté de conscience et de progressisme...

En réalité, si l'on peut rester assez confiants dans l'avenir de la Tunisie et du Maroc, où, malgré la menace représentée par les groupes salafistes et les milices qui agressent régulièrement des laïques et des opposants progressistes, car il y existe de vrais contrepoids nationaux laïques et modérés (soufisme, monarchie, forces laïques) face aux islamistes, il y a de quoi en revanche être inquiet lorsqu'on observe le « cas libyen », où l'Etat n'existe pas, où le gouvernement central ne parvient pas à désarmer les milices et les clans rivaux. Car ce pays, dépourvu de tradition nationale unitaire, est aux mains de tribus rivales et comporte trois « pays » distincts : la Cyrénaïque, la Tripolitaine et le Fezzan. Et à la différence de la Turquie, où l'armée kémaliste et nombre de partis de gauche ou nationalistes très laïcistes demeurent fortement opposés aux islamistes, en Libye les partisans de la *charià* ne rencontreront pas ce type d'obstacles militaires ou civils. L'islam politique y demeure, en effet, l'unique ferment d'identité et d'unité qui soit capable de transcender les clivages régionalistes et tribaux. Des individus inquiétants comme le « gouverneur militaire » de Tripoli, Abdelhakim Bel-Hadj, ancien combattant en Afghanistan et proche d'Al-Qaïda en Irak jusqu'en 2005, sont là pour démentir *de facto* les belles déclarations du philosophe français Bernard Henri Levy, grand initiateur de la guerre en Libye contre Kadhafi, sur la « démocratie libyenne ouverte » et « l'islam libyen tolérant »¹⁰. Tout comme les attentats islamistes contre les ambassades américaine (14 septembre 2012) et française (23 avril 2013), qui ont démontré une fois de plus le pouvoir de nuisance des groupes jihadistes plus ou moins proches d'Al-Qaïda et des Jihadistes maliens et subsahariens voisins, puis surtout la faiblesse du gouvernement central et de son semblant d'armée impuissante à faire rentrer dans le rang les milices. D'ailleurs, depuis la chute de Kadhafi, les clans rivaux, tous plus ou moins islamistes, n'ont toujours pas désarmé, s'entretuent et refusent de se

soumettre au pouvoir central, lequel ne contrôle ni le territoire national ni l'armée, mise en échec par les milices qui assassinent sans procès les anciens membres du régime de Kadhafi.

L'exception algérienne

Enfin, notre tableau serait incomplet sans mentionner le cas algérien, où les islamistes étaient donnés largement vainqueurs des élections législatives du 10 mai 2012, sachant que les islamistes proches des Frères musulmans étaient déjà associés au pouvoir militaire et représentés au Parlement et dans les ministères depuis le début de « l'ère Boutéflika », l'homme qui a mis fin à la guerre civile algérienne en amnistiant et libérant des prisons des milliers d'islamistes ; radicaux au nom de la « Concorde civile ». Mais ce sont les deux partis proches du pouvoir et des militaires, le FLN et son allié RND (Rassemblement National démocratique) qui ont remporté les élections, de la sorte que le *statu quo* est resté, l'incertitude majeure demeurant la succession de Boutéflika, vieux et malade... En outre, les attentats islamistes et prises d'otage, d'Imenas perpétrés le 18 janvier 2012 par le groupe dissident d'AQMI (« les signataires du sang ») du chef jihadiste Bolmokhtar, dans le Sud de l'Algérie, non loin du théâtre d'intervention militaire franco-tchadien au Nord Mali, ont mis en évidence le fait que malgré sa relative stabilité depuis la fin de la guerre civile et le fait qu'elle ait échappé au chaos révolutionnaire, l'Algérie demeure encore vulnérable à la capacité de nuisance des mouvements terroristes, surtout dans un contexte d'intervention française au Mali voisin, que l'Algérie a parfois contribué à destabiliser (pour empêcher la création d'un Nord Mali-Azawad mauro-touareg) en appuyant des groupes islamistes radicaux comme Ansar Dine...

Quid de la Syrie ?

En Syrie, la « révolution en marche » est tout aussi singulière. Sa population est bien plus hétérogène que celle de la Tunisie, car les minorités ethniques et religieuses (Kurdes, chrétiens, alaouïtes, druzes, etc.) atteignent près de 30 %. Et à la différence de l'Égypte, où la minorité (chrétienne copte) est persécutée par une majorité de Sunnites arabes, en Syrie c'est une minorité encore plus faible

numériquement, les Alaouïtes (adhérant au parti nationaliste arabe Baas) qui domine, depuis les années 1970, une majorité de sunnites souvent gagnée aux revendications islamistes. Ainsi, dans un contexte de répression croissante, a été créé, avec l'appui de puissances sunnites comme la Turquie et les monarchies du Golfe, un Conseil National Syrien (CNS), puis une « Coalition Nationale », présidée par Al-Khatib avant sa démission début 2013, sur le modèle libyen, lequel tente de fédérer les trois grandes tendances de l'opposition à Bachar al-Assad : les nationalistes, qui incluent des dissidents issus de toutes les confessions ; les libéraux, très minoritaires sur le terrain ; et les islamistes, majoritaires au sein de la population sunnite - désormais largement opposée au parti laïc Baas associé aux « infidèles alaouïtes »¹¹. Dans une interview accordée au site kurde Kurdwatch¹², le porte-parole des Frères musulmans syriens, Zuhayr Salim, a rappelé que son mouvement est hostile à l'idéologie laïque-nationaliste du Baas et que son objectif est de « *créer un Etat islamiste pour tous, Arabes, Kurdes, Turcs, Circassiens, et tous les autres qui vivent ici* ». Par ailleurs, des légions de Salafistes Jihadistes sont de plus en plus présentes en Syrie au sein de la rébellion. On peut citer notamment le Front al-Norsa, très lié à Al-Qaïda en Irak (et Al Qaïda dans la Péninsule arabique, AQPA)¹³, qui a prêté allégeance à Al-Qaïda le 10 avril 2013. Rappelons aussi que l'on a retrouvé en Syrie, un groupe jihadiste commandé par Mohammad al-Zawahiri, le propre frère du chef d'Al-Qaïda, Ayman Zawahiri. Ces faits montrent que l'opposition islamiste au régime alaouïte-baasiste est de plus en plus incontrôlable. Certes, on ne peut nier que le régime de Bachar al-Assad pratique une répression sanglante et que la violence est depuis des années surtout le fait du parti Baas et du clan au pouvoir. Toutefois, la tournure prise par les événements ces derniers mois et la part de plus en plus importante prise par les salafistes jihadistes au sein de la rébellion syrienne anti-Baas laissent augurer un scénario de guerre civile entre islamistes et bassistes/alaouïtes. Or cette guerre civile n'est pas prête d'être contenue par une « communauté internationale rendue impuissante par les vétos russe et chinois mais aveuglée ou fascinée, comme ailleurs, par ces islamistes sunnites qui utilisent les mots démocratie et révolution pour mieux imposer

-par étapes- leur vision tout aussi totalitaire de la société fondée sur la *charià* et le mythe du Califat.

« Mauvais » révolutionnaires chiites
versus « bons » révolutionnaires sunnites

Etonnamment, alors que l'Occident a tout fait pour déloger par la force des bombes de l'OTAN le régime nationaliste de Muammar Kadhafi en Libye pour aider les rebelles islamistes sunnites à accéder au pouvoir, puis de même que les Etats du Golfe sunnites et les Occidentaux ont exigé le départ de tous les dirigeants arabes qui étaient en guerre avec les islamistes sunnites (les "bons" islamistes), en revanche, ce même camp occidental-sunnite orchestre ou tait la répression, par les monarchies pétrolières sunnites du Golfe, des "mauvais" islamistes : les révolutionnaires chiites. (Rappelons que ceux-ci sont majoritaires à Bahreïn (60%), où une dynastie séculaire issue de la minorité sunnite (40%) les contrôle chaque jour dans l'indifférence générale). Ces opposants chiites réclament simplement des libertés et une égalité de traitement car les chiites sont traités comme des inférieurs dans ce pays. Pour couvrir ou justifier ce traitement des Chiites de Bahreïn, le Conseil de Coopération du Golfe (CCG), dominé par l'Arabie saoudite -elle-même persécutrice de sa minorité chiite- accuse l'opposition chiite de Bahreïn et d'ailleurs dans le Golfe, d'être manipulée par la République islamique iranienne, ce qui n'est pas toujours inexact. Le CCG se pose ainsi en défenseur du "monde libre" face au danger que représenterait un Iran chiite détenteur du feu nucléaire qui étendrait son influence, déjà grandissante au Liban (dominé par le Hezbollah chiite pro-iranien), de l'Irak (en grande partie aux mains des chiites, majoritaires, 60% de la population), aux régions chiites rebelles du sud-est de l'Arabie saoudite (qui regorge de puits de pétrole...), de Bahreïn ou encore du Yémen, où vivent 45 % de Chiites.

D'évidence, dans les pays du Golfe, toute démocratisation réelle rime aisément avec secessionnisme ou révolution chiite. Il est également vrai que Téhéran a tout fait, depuis 1979, pour mobiliser ces minorités chiites "deshéritées" (mustadhafin, en perse), "humiliées" par les monarques sunnites alliés des Etats-Unis et de l'Europe. Mais l'amalgame Chiites = Iran ne tient pas toujours, loin de là,

et sert souvent prétexte au néo-containment du monde chiite par les sunnites.

Le cas du Yémen

Au Yémen, par exemple, pays d'origine des grands parents d'Oussama Ben Laden, l'ex-Président Ali Abdallah Saleh, issu de la minorité chiite des Zaïdites, qui a accepté un plan de paix scellant son départ en échange d'une amnistie et d'élections libres, n'a jamais été un partisan de l'Iran chiite ou de la Révolution islamique de Khomeiny et était au contraire un laïque et un nationaliste arabe classique, promoteur de l'unité nationale et ennemi juré tant des rebelles chiites indépendantistes que des islamistes sunnites ou des sécessionnistes du sud. Les islamistes sunnites accusent l'ex-Président Saleh le Zaïdite (chiite) d'avoir en sous main toléré ou même favorisé la rébellion chiite, dite « houtiste », quand bien même ses coreligionnaires chiites lui reprochent au contraire de ne pas avoir soutenu cette révolte zaïdite du Nord. Saleh a donc autant payé son passé de dictateur que sa volonté de promouvoir un Yémen uni, désormais livré au chaos. Mais dans ce pays foncièrement tribal et fort divisé, le départ du despote (dont les membres de la famille et du clan détiennent encore les clefs du pouvoir sécuritaire du pays) n'a pas calmé les insurgés islamistes, les militaires dissidents ou les tribus rivales éprises de revanche. Ces dernières n'ont pas uniquement accusé Saleh d'avoir été un tyran mais, mais aussi d'avoir cessé, comme Kadhafi, de distribuer les mannes de la corruption aux chefs tribaux, d'avoir « collaboré » avec les Occidentaux « croisés » en matière de lutte contre Al-Qaïda, et enfin d'être un « mécréant », coupable de violer les commandements de l'islam. Après avoir négocié le départ volontaire de Saleh, le Conseil de Coopération du Golfe a obtenu, certes, l'organisation d'élections libres, mais celles-ci risquent de porter au pouvoir, comme ailleurs, des islamistes : ceux du parti sunnite al-Islah dominant déjà l'opposition du Forum Commun et se sont alliés, comme en Tunisie, aux révolutionnaires socialistes.

Dans ce pays, les jeunes démocrates de la « génération facebook » ne pèsent pas lourd face aux tribus rebelles armées et aux islamistes sunnites qui quadrillent le terrain et les mosquées. Rappelons que depuis 2004, les affrontements entre les insurgés chiites, le

pouvoir et les groupes sunnites ont fait des milliers de morts dont personne ne parle aujourd'hui. Véritable bombe à retardement, le Yémen, pays pauvre ou la famine menace trois millions de personnes, est un des fiefs d'Al-Qaïda, qui partage avec les tribus hôtes les juteux trafics et les rançons liées aux prises d'otages. Force est donc de reconnaître que, comme ailleurs en zone chiite dominée par les Sunnites, les rebelles démocrates comptent surtout que s'ils sont sunnites et encouragés par les Occidentaux, d'une part, et les sunnites turcs ou arabes, de l'autre. Une victime chiite d'Arabie saoudite, du Bahreïn ou du Yémen semble donc compter « moins » qu'une victime sunnite de Syrie, au point que l'on ne parle pas d'elle. Telle est la grille de lecture cynique qui incite à se méfier de l'information manichéenne à l'œuvre dans les discours politiques et les médias depuis le début du « printemps arabe », lequel a vite tourné en « hiver islamiste ». Cette vision fortement orientée de la situation consiste *grosso modo* à soutenir et médiatiser le martyr ou les succès électoraux des « démocrates » sunnites (frères musulmans ou salafistes) anti-laïques et anti-chiites, dès lors que ceux-ci sont encouragés par Al-Jazira, l'Arabie saoudite, la Turquie néo-islamiste, l'Occident et le Qatar.

A contrario, cette représentation partielle et partielle vise à faire taire le « martyr » des rebelles chiites ou à discréditer les rébellions chiites et les formules laïques-nationalistes ennemis de l'islamisme sunnite (baas/alaouites syriens, partisans du bourguibisme et de Ben Ali en Tunisie, ou de Moubarak en Egypte, kémalistes en Turquie, etc), dès lors que celles-ci sont anti-occidentales, pro-iraniennes, pro-russes, pro-chinoises ou simplement tournées contre le leadership saoudien et les Frères musulmans. Pour ces raisons, les victimes chiites massacrées par les despotes sunnites – notamment en Arabie saoudite ou au Yémen, comptent moins que les victimes sunnites soutenues par les Frères musulmans, Al-Jazira, l'Arabie saoudite, le Qatar et les Occidentaux. Ce camp pro-occidental et pro-sunnite a par conséquent une indignation pour le moins sélective. Il canalise toutes ses efforts d'indignation en direction des régimes sunnites pétroliers et de leurs protégés des partis issus des Frères musulmans et des groupes salafistes anti-laïques et anti-chiites... Comment en effet expliquer autrement le fait que les pays de

l'OTAN, qui ont bombardé la Libye et qui fustigent le régime alaouïte syrien (chiite) si sévèrement, demeurent au contraire si silencieux face aux répressions sanglantes et continues des manifestants chiites par les soldats sunnites saoudiens envoyés à Bahreïn ou dans l'Est saoudien sur décision des monarchies sunnites du Conseil de Coopération du Golfe ?

Les islamistes « modérés » tunisiens et égyptiens nostalgiques du Califat...

Le thème du Califat est central au sein des mouvances islamistes. Et son évocation est commune aux Frères musulmans, aux salafistes ou aux islamistes turcs conservateurs de l'AKP, qui pleurent toujours son abolition en 1924 par Atatürk « l'apostat ». Plus significatif encore : ce mythe du Califat est, avec la charià, un point de convergence idéologique fondamental entre les islamistes « durs » (tendance « jihadiste » ou Al-Qaïda) et les « modérés » (Frères musulmans égyptiens ou tunisiens, AKP turc, PLJ égyptien, etc). C'est ainsi que l'ex Premier ministre tunisien, Hamadi Jebali, membre du parti islamiste Ennahda pourtant réputé modéré, n'a pas hésité à appeler de ses vœux le « sixième Califat islamique »¹⁴ lors d'un meeting prononcé à Tunis mi-novembre 2011. L'allusion, que Jebali dut démentir face aux indignations des laïcs, a inquiété les Tunisiens encore attachés aux acquis de la Tunisie de Habib Bourguiba, père de l'indépendance en 1956 : droits des femmes, sécularisation, liberté de conscience, ouverture à l'extérieur¹⁵, etc. En fait, les leaders islamistes tunisiens savent que leur base électorale et militante est plus radicale qu'eux. Leurs homologues égyptiens et même marocains tiennent, eux aussi, un tel double discours oscillant entre, d'une part, professions de foi démocratiques ou promesses en matière de protection des femmes et des libertés publiques et, d'autre part, allusions codées aux idéaux islamistes (charià, califat, lutte contre le « blasphème » et le prosélytisme; dénonciation de l'« impérialisme occidental », du « sionisme », chasse à l'athéisme, etc). Il n'est pas inutile de se souvenir, par surcroît, que le mythe du Califat et de la Oumma islamique cher aux Frères musulmans et aux salafistes du monde entier est, également, au coeur de la Charte du Hamas. Or le fait même que le parti tunisien Ennahda, le parti turc AKP et les Frères musulmans du

PJD marocain ou du PLJ égyptien soutiennent depuis toujours le Hamas suffit à jeter une ombre suspecte sur leurs déclarations rassurantes en matière de la liberté de conscience, de promotion de la paix et d'inclination pour la démocratie.

« Islamisme modéré à la turque » ?¹⁶

L'idée même d'opposer Frères musulmans (« démocrates musulmans, gentils, pro-occidentaux ») et « Salafistes » jihadistes (anti-démocrates, « méchants », anti-occidentaux) est loin d'être toujours satisfaisante. Car les Frères musulmans arabes se réclament eux-même depuis toujours du salafisme, qui signifie le retour aux « Pieux ancêtres » et à la purification de l'islam face aux contaminations infidèles extérieures, tel que le théorisa Hassan al-Banna lui-même, le fondateur des Frères musulmans (1928) héritier du courant salafiste du XIX^e siècle. Comment peut-on donc comparer à des « libéraux », à des « démocrates chrétiens », voire à des « conservateurs » -en d'autres termes, un centre droit européen- les idéologues obscurantistes et populistes qui ambitionnent de renverser les régimes laïques et « apostats » ? On nous répondra probablement que les islamistes issus de cette mouvance ont renoncé au Jihad, pourtant glorifié dans tous les textes de référence des Frères et des salafistes, et que la preuve de leur évolution « démocratique » réside dans leur participation aux premières élections libres. On nous rappellera, aussi, d'ailleurs qu'en Algérie, le 26 décembre 1991, dès le premier tour des élections législatives, le Front islamique du Salut obtint 188 sièges sur 231, et fut poussé de force dans le camp de la violence lorsque la junte algérienne et le Premier ministre d'alors, Si Ahmed, firent annuler arbitrairement sa victoire électorale. Plus de douze années plus tard, et après une guerre civile d'une extrême violence qui opposa la junte militaire algérienne aux islamistes terroristes issus du FIS, des GIA et du GSPC (devenu AQMI), l'Algérie semble d'ailleurs être revenue à la case départ, puis les islamistes des différents courants plus ou moins proches des Frères musulmans sont donnée largement vainqueurs des élections législatives de mai 2012. Poursuivant la même idée selon laquelle l'islamisme politique est violent lorsqu'il est persécuté par les juntes militaires éradicatrices,

on nous objectera enfin, qu'en 2005, à Gaza, le Hamas, mouvement terroriste sunnite issu des Frères musulmans et lié à la Syrie de Bachar al-Assad et à l'Iran de Mahmoud Ahmadinejad, remporta largement les élections devant le Fatah (et, donc, l'Autorité palestinienne de Mahmoud Abbas) et que, là aussi, cette victoire électorale ne fut pas reconnue, ce qui déclencha les violences interpalestiniennes et israélo-gazaouites que l'on sait ?

Inversement, pour alimenter la théorie des islamistes pacifiques et parfaitement démocrates en cas d'élections libres, on nous rappelle à l'envi que là où les islamistes purent accéder au pouvoir, comme l'AKP en Turquie -vainqueur de toutes les élections libres depuis 2002- les islamistes jadis partisans de la *chariâ* et du califat sont devenus de bons démocrates et ont renoncé à toute violence. Les leaders islamistes « modérés » de l'AKP au pouvoir en Turquie, notamment le Premier Ministre Recep Tayyip Erdogan, incarnent même aujourd'hui la synthèse « islamo-démocratique » la plus achevée et sont devenus les références de tous les mouvements islamistes précités issus des Frères musulmans qui sont arrivés au pouvoir démocratiquement en Tunisie, au Maroc ou en Egypte. On peut répondre que les mouvements islamistes qui ont gagné les premières élections libres de Tunis à Rabat en passant par Le Caire n'ont pas renoncé pour autant à leurs idéaux islamo-totalitaires fondateurs. La démocratie, pour eux, est bien plus un moyen efficace de réislamiser les sociétés musulmanes et de renverser les pouvoirs militaires anti-islamistes qu'une fin en soi fondée sur des idéaux philosophiques : liberté de conscience, égalité des sexes et des confessions, sécularisation, séparation des pouvoirs, etc.

Autre signe qui ne trompe pas : le succès mondial du téléprédicateur salafiste Youssef al-Qaradaoui au sein des Frères musulmans et des salafistes « modérés » du monde entier. Le fait même que les sermons et discours télévisés haineux, anti-juifs, anti-chrétiens, anti-laïques, anti-progressistes et revanchards de ce fanatique gourou spirituel d'Al-Jazira, auteur de *fatwas* justifiant des attentats kamikazes en Irak ou en Israël, fascinent autant la base des Frères musulmans et les salafistes, a de quoi faire réfléchir. Selon nous, le simple fait que Qaradaoui soit une des références des dirigeants issus des Frères musulmans,

vainqueurs des récentes élections, invalide toute tentative visant à qualifier les partis islamistes précités de « démocrates-musulmans ». Youssef al-Qaradaoui affirmait par exemple, le 28 janvier 2009, sur Al-Jazira, que « *tout au long de l'histoire, Allah a imposé aux [Juifs] des personnes qui les puniraient de leur corruption. Le dernier châtiment a été administré par Hitler. Avec tout ce qu'il leur a fait -et bien qu'ils [les Juifs] aient exagéré les faits-, il a réussi à les remettre à leur place. C'était un châtiment divin. Si Allah veut, la prochaine fois ce sera par la main des musulmans.* »

En guise de conclusion...

En conclusion, on peut dire qu'il est encore trop tôt pour affirmer que les « révolutions arabes » ont libéré le monde des dictatures et du terrorisme islamiste. Ensuite, il apparaît un peu hâtif de parler d'un « printemps arabe » monolithique, comme si tous les pays arabes étaient identiques et comme si toutes les révolutions s'étaient déroulées dans les mêmes conditions partout en territoire arabe. Car les seuls points communs entre certains de ces pays sont une langue plus ou moins commune et une religion majoritaire commune, quoi que les minorités chiïtes, chrétiennes, alaouites, druzes, zaïdites, kharidjites, yézidiennes, etc, morcellent cette toute relative homogénéité religieuse. Il est, enfin, tout aussi absurde de comparer des pays à forte tradition nationale et militaire comme la Tunisie ou l'Égypte, avec des pays tribaux et sans traditions nationales et militaires, comme le Yémen ou la Libye.

Depuis le déclenchement des révolutions arabes, les violences et les manifestations de haine envers les minorités chrétiennes (Coptes, Assyro-chaldéens, etc), les femmes non voilées ou libres, les « apostats », ont augmenté de façon exponentielle. Les agressions et assassinats de chrétiens égyptiens coptes par l'armée ou par des salafistes, en Egypte depuis le début des événements révolutionnaires et l'accès au pouvoir des Frères musulmans, l'attaque de la chaîne de télévision tunisienne, le 11 octobre 2011, par des centaines d'islamistes opposés à la diffusion sur Nessma TV du film « blasphématoire » *Persepolis*, furent les premiers dommages idéologiques collatéraux de ces révolutions... Ceci incite l'intellectuel tunisien Samir Amin

d'écrire cette phrase terrible à lire pour tout démocrate libéral mais pas totalement dénuée de vérité si l'on admet que la démocratie, avant même d'être un processus électoral, est une culture de la liberté et de la sécularisation : « *les élections, en Egypte comme ailleurs dans le monde, ne sont pas toujours le meilleur moyen d'asseoir la démocratie, mais souvent celui de mettre un terme à la dynamique des avancées démocratiques* »¹⁷...

Notes

1- Gene Sharp est Professeur de sciences politiques à l'université de Dartmouth (Massachusetts). Il a dirigé le programme sur les "Sanctions non violentes appliquées aux conflits et à la défense" à Harvard. Ancien objecteur de conscience pendant la guerre du Vietnam, emprisonné à l'époque pour appel à la désertion, Gene Sharp est président d'honneur de la fondation Albert Einstein, qui accorde des bourses à des promoteurs de la démocratie dans le monde entier. Inspirateur de Solidarnosc dans les années 1980, du mouvement OTPOR en Serbie dans les années 1990, puis des « révolutions de velours » dans les années 2000 (Ukraine, Géorgie, Kirghizistan, etc), Gene Sharp a également marqué la première phase des révolutions arabes, avant la reprise en main par les mouvements islamistes, notamment les activistes laïques progressistes ou libéraux agissant sur le web comme notamment Wahel Ghonim en Egypte ou Lina Ben Mehenni en Tunisie. Son ouvrage le plus lu et téléchargé sur internet est *La dictature à la démocratie* (1993), traduit en 30 langues dont l'arabe et téléchargeable h:http://www.acin-stein.org/organizations/org/FDTD_French.pdf.

2- Voir Fethi Benslama, *Soudain la révolution, de la Tunisie au monde arabe : la signification d'un soulèvement*, Denoël, 2011.

3- Ouvrage publié par le Centre d'études de l'unité arabe, Beyrouth, 1993, p. 48.

4- Interview réalisée par Ala Iddin Al-Rachi, le 5 octobre 2005.

5- Pour approfondir la pensée de Qardaoui, lire *Le Licite et l'Illicite (alhallal wal haram)*, 1992, réédition 2000, ou encore, *L'Eveil Islamique entre le rejet et l'extrémisme (As-Sahwah al-islâmiyyah bayna al-djuhûd wa At-Tatarruf)*, 1984.

6- En 1975, Benkirane, né en 1954, à Rabat, est membre de l'organisation clandestine islamiste Chabiba slamiyya (Jeunesses islamiques), qui pratique le terrorisme à l'encontre des partis d'extrême-gauche. On impute notamment aux Chabiba l'assassinat en 1975 du dirigeant de l'Union socialiste des forces populaires (USFP), Omar Benjelloun. En 1981, Benkirane fonde la Jamaa al-islamiyya, puis en 1996, le mouvement tout aussi radical, Le Mur « Unicité et réforme », ensemble d'associations qui l'aide à chapeauter les réseaux de bienfaisance, reçoit les dons et inspire la ligne idéologique du mouvement. Il s'allie alors au MPDC

d'Abdelkrim Khatib, proche du Roi Hassan-II. En 1998, le MPDC devient le PJD actuel, dont il est élu Secrétaire général en 2008 ; cf Isabelle Mandraud, « L'islamiste Abdelilal Benkirane, chargé de former un gouvernement au Maroc », *Le Monde*, 1^{er} décembre 2011).

7- Voir Isabelle Mandraud, « L'islamiste Abdelilal Benkirane, chargé de former un gouvernement au Maroc », *Le Monde*, 1^{er} décembre 2011.

8- Le « Makhzen » désigne le pouvoir royal dans son ensemble et son acception à la fois politique et religieuse.

9- Ses activités vont des boissons et du papier de soie aux armements en passant par la distribution.

10- Bernard Henri Levy : *Le Point* -Juillet 2012.

11- L'opposition interne est représentée notamment par le Forum du dialogue national, favorable à un changement démocratique et pacifique en Syrie ; le Rassemblement national démocratique, qui regroupe des opposants au Baas, la tendance conservatrice sociale-islamiste, représentée par Haytham al-Maleh, ex-président d'une association de défense des droits de l'homme. À l'extérieur, l'opposition est représentée par Abdel Halim Khaddam, ex-ministre des Affaires étrangères et vice-président de Hafez al-Assad, lui aussi allié aux Frères musulmans syriens et à la Turquie. Il dirige depuis Paris le Front de salut national (FSN), créé en 2006, avec l'appui.

12- Intitulé « To hell with syrian (identity) ! We do not recognize Syria », 4 décembre 2011.

13- Les autorités syriennes ont en effet arrêté, près de la ville de Deraa, Mohammad Zawahiri, fr (cf *The Independent*, 5 janvier 2013. Selon ce journal, l'arrestation a eu lieu à Deraa, au Sud-Ouest de la Syrie, alors que Zawahiri tenait une réunion avec les groupes armés de l'opposition. Le chef du font Al Nosra, Abou Mohammad el-Joulani, entretiendrait des contacts directs avec Zawihiri.

14- « Mes frères, vous vivez un moment historique, un moment divin, une nouvelle étape civilisationnelle, si Dieu le veut, dans le sixième Califat, une grande responsabilité nous attend », cité par Valentin Mbougoung, « On attendait Montesquieu, voici le sixième califat », *Afrique-Asie*, décembre 2011.

15- Voir l'ouvrage de Mezri Haddad, *La face cachée de la révolution tunisienne, Islamisme et Occident, une alliance à haut risque*, Apopsix Editions, 420 p.

16- Voir à ce propos Alexandre Adler, « Que signifie l'islamisme modéré », *Le Figaro*, samedi 3 et dimanche 4 décembre 2011 ; voir aussi Alexandre del Valle, *Le totalitarisme islamiste à l'assaut des démocraties*, Les Syrtes, 2002.

17- Samir Amin, *Le Monde arabe dans la longue durée : un printemps des peuples ?*, Éditions Le Temps des Cerises, Paris, 2011.

LE TRAVAIL DÉCENT : ANALYSE CONCEPTUELLE

Carole Gueville

Sous la Direction de Mme Patricia Mamet

La notion de développement et son corollaire le sous-développement ont beaucoup évolué depuis un demi-siècle et sous-tendent les enjeux de la gouvernance mondiale. Avec la Conférence de Stockholm en 1972 fut mis en place une logique de partenariat et de coopération entre les pays émergents, les pays en développement d'une part et les pays industrialisés de l'autre. C'est également l'émergence du droit au développement, c'est-à-dire l'idée qu'il faut une volonté politique pour organiser le monde (autrement dit une gouvernance mondiale) afin que celui-ci soit plus équitable. Fut alors défini le développement humain.

D'après le PNUD : « *Le principal objectif du développement humain est d'élargir la gamme des choix offerts à la population, qui permettent de rendre le développement plus démocratique et plus participatif. Ces choix doivent comprendre des possibilités d'accéder aux revenus et à l'emploi, à l'éducation et aux soins de santé et à un environnement propre ne présentant pas de danger. L'individu doit également avoir la possibilité de participer pleinement aux décisions de la communauté et de jouir des libertés humaines, économiques et politiques.* »

Réflexions étymologiques

On aurait demandé à Confucius ce qu'il aurait fait s'il avait été un Dieu. Après réflexion, celui-ci aurait répondu « *je fixerai d'abord le sens des mots* »¹. C'est, en effet, une tâche ardue de définir ou de tenter de définir les mots, mais néanmoins une démarche primordiale. Aussi faut-il s'arrêter quelques instants sur les termes mêmes de travail décent.

Qu'est ce que le travail ?

L'étymologie latine du vocable travail, à savoir *tripalium*, désignait un instrument de torture qui immobilisait la malheureuse victime. On retrouve encore de nos jours cette idée, soit d'immobilisation, soit de souffrance, dans certaines utilisations du mot travail. Ainsi un maréchal-ferrant utilise un objet appelé "travail" pour immobiliser un cheval trop agité. Mais on peut aussi penser à l'obstétrique : une femme en plein travail est une femme en prise avec les douleurs de l'accouchement. Le travail serait intrinsèquement une torture, quelque chose de douloureux et qui serait contraire à la liberté.

En fait, avec une approche un peu plus philosophique, on se rend compte qu'il y a une double dimension du travail :

- une dimension objective : comment, par le travail, on transforme le monde extérieur, ou autrement dit ce que l'on produit par le travail
- une dimension subjective : comment le travail transforme le travailleur lui-même.

En effet, par le travail, l'homme ne modifie pas seulement le monde extérieur (dimension objective), mais il transforme sa propre nature (dimension subjective). « *Le travail cultive, socialise et élève l'homme* »². C'est dans ce sens, par cette dimension subjective que l'on peut considérer que, contrairement à l'étymologie du terme, le travail est une manifestation de la liberté de l'homme. Mais pour y arriver, pour parvenir à cette libération, il faut passer des heures sur son labeur avec le corollaire de fatigue et de sacrifice de ce temps pris sur les loisirs ou sur la vie familiale. On retrouve là l'aspect contraignant du travail. Autrement dit,

les moyens pour aboutir à cette libération sont l'asservissement, la contrainte. Donc, les médiations par lesquelles se réalise l'essence du travail (à savoir la liberté de l'homme) sont en contradiction avec elle. On peut se demander dans quelle mesure le but du travail décent n'est-il pas d'assurer le respect de l'essence même du travail tout en rendant les médiations plus conformes à cette essence.

Le travail a également une dimension sociale, que ce soit au niveau de la société en permettant des échanges, mais aussi au sein des structures familiales par l'obtention d'un revenu pour subvenir non seulement aux besoins primaires quotidiens, mais aussi par exemple pour financer les études des enfants et donc assurer l'avenir de la famille mais aussi de la société.

Enfin, il y a une dimension en quelque sorte transcendante du travail. Le travail permet de dépasser son individualité, de laisser une trace de son passage dans la communauté humaine, de créer quelque chose ensemble.

D'un pur point de vue économique, le travail est un coût. Il s'ajoute au capital pour constituer le coût de production. C'est le coût de production qui permettra de fixer le prix de vente et, par conséquent, les éventuels bénéfices, but de toute production dans un système économique capitaliste. Avec la conséquence suivante : pour accroître les bénéfices on peut soit augmenter le prix de vente, mais avec le risque fort probable de voir les ventes baisser et donc les profits également, ou bien on cherche à diminuer les coûts de production. Or, les coûts fixes ne sont pas réductibles, la seule variable restante est donc celle du coût du travail : soit en diminuant les salaires, soit en diminuant le nombre de travailleurs et donc en augmentant la productivité. Les deux options ont des conséquences sur le bien être des travailleurs. Dans cette perspective économique, le travail est ici le travail salarié. Ce qui est finalement très restrictif et ne prend pas en compte toutes les autres formes de travail (travail dans le secteur informel, travail des femmes et enfants au sein de la structure familiale...). Ces autres formes de travail sont moins présentes dans les sociétés occidentales mais constituent une réalité dans le reste du monde.

Dominique Peccoud, conseiller spécial du

Directeur général du BIT pour les affaires socio-religieuses, a explicité le choix du terme travail pour le concept de travail décent : « *L'OIT n'a pas choisi de parler d'emploi, mais de travail décent. Lorsque les Nations Unies ou d'autres experts des relations internationales parlent de travail décent, on entend fréquemment parler de jobs, de travail, ainsi qu'une expression qui revient : "We want to head full and productive employment and decent work", c'est à dire « nous voulons un emploi complet et productif et un travail décent ».* Dans cette expression : *employment* est une catégorie statistique. Cela veut dire absence de chômage. *Full employment* veut dire : tout le monde a la capacité d'exercer un travail. Ce n'est donc pas du tout au sens d'emploi dans une relation contractuelle entre un employeur et un employé. C'est une notion statistique. En revanche quand on parle du type de travail, on parle bien de travail et non pas d'emploi. Le-Directeur général³, venant d'un pays d'Amérique du sud, en l'occurrence le Chili, a toujours été préoccupé par le fait que si l'OIT veut être pertinente, elle ne doit pas seulement se préoccuper de l'emploi au sens contractuel entre des employeurs et des employés, mais de toutes les formes de travail possibles. Il ne faut pas attendre que l'économie soit formalisée dans des relations employeurs/employés pour que l'on puisse parler de décence au travail et de définition normative de cette décence au travail. C'est pourquoi nous avons traduit travail et non pas emploi. Pourquoi ne prend-on pas non plus le terme job au sens américain ? Parce que si vous regardez l'étymologie de ce terme qui vient de l'anglais "*goby*" venant lui-même du français « gober ». Un job c'est pouvoir gober un travail qui vous permet de survivre un jour »⁴.

En choisissant le terme de travail au détriment d'autres termes (emploi, job, etc.) il y a la volonté d'élaborer un concept qui tend à l'universel et qui ne soit pas qu'une notion quantifiable mais aussi) -et peut être même surtout- une notion qualitative.

Décent ?

On confond bien souvent les termes décence et dignité, qui sont bien proches. On peut donc se demander pourquoi l'on parle de travail décent et non pas de travail digne. En effet, dans l'idée du travail décent, il y a celle du respect de la dignité du travailleur.

On constate que depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, la dignité est devenue un “phénomène juridique”⁵. Elle devient l’élément premier du nouveau droit international qui se crée. Après la Seconde Guerre Mondiale, on a constaté que les Droits de l’Homme ont été bafoués et qu’ils ne suffisent pas ou plutôt ne suffisent plus. Le terme “dignité” apparaît alors dans les principaux textes de droit international :

- dans le Préambule de la Charte de l’ONU (26 juin 1945) est réaffirmé la foi « *dans les droits fondamentaux de l’Homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l’égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que les nations, grandes et petites* »

- dans le Préambule de l’Acte Constitutif de l’UNESCO (16 novembre 1945) « *la grande et terrible guerre qui vient de finir a été rendue possible par le reniement de l’idéal démocratique de dignité, d’égalité et de respect de la personne humaine* »

- dans la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme (10 décembre 1948) que ce soit dans son Préambule : « *la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux constitue le fondement de la liberté, de la justice, de la paix dans le monde* » ou bien dans l’article premier : « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en droit et en dignité* »

- dans les Pactes Internationaux Relatifs aux Droits Civils et Politiques et aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (16 décembre 1966), ces droits sont légitimes et reconnus car ils « *découlent de la dignité inhérente à la nature humaine* »

- dans la Charte Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples (27 juin 1981) article 5 : « *le droit au respect de la dignité inhérente à la personne humaine par les individus* » et article 19 qui proclame : « *l’égale dignité et les mêmes droits pour les peuples* ».

Remarquons cependant que certains textes majeurs du droit international ont “oublié” ce terme de dignité ; c’est le cas curieusement de la Convention Européenne des Droits de l’Homme et des Libertés Fondamentales (4 novembre 1950).

Mais si ces textes se réfèrent à la dignité, ils ne la définissent pas. La définition juridique qu’apporte G. Cornu n’est pas beaucoup plus

éclairante : « *a) fonction ou titre hautement honorifique*⁶ (...) *b) l’honneur d’une personne* (...) *c) Plus généralement, la valeur imminente qui s’attache à une institution (...) ou à toute autre personne* »⁷. Ici on peut croire que dignité est équivalent au respect. Pourtant le respect est la conséquence de la dignité.

On peut chercher chez les philosophes un certain nombre d’éléments de définition. Ainsi Pic de la Mirandole écrit dans *De la dignité humaine* : « *la dignité de l’homme réside dans sa liberté* ». Or nous avons vu précédemment en quoi le travail dans son essence, à défaut de ses médiations, libère l’homme. Le travail paraît être un des éléments essentiels de la dignité de l’homme. Kant, dans *Fondement de la métaphysique des mœurs* annonce : « *dans le règne des fins, tout a ou un prix ou une dignité* ». La dignité est donc ce qui n’a pas de prix, car pas d’équivalent. Or nous savons que le travail a aussi une dimension marchande, économique. Ce sont sans doute les droits des travailleurs qui sont dignes, au-delà de la sphère marchande.

La dignité est un concept mis en avant dans de nombreux textes, sa définition demeure floue, voire problématique.

Qu’en est-il de la décence ?

Remarquons que tout comme on parle de travail décent et non pas de travail digne, on parle aussi de droit au logement décent. Pas au logement digne. Il y a donc une nuance.

Qu’elle est-elle ?

Avishai Margalit⁸ a élaboré le concept de “société décente” que l’on pourrait définir comme une société où les institutions n’humilient pas les personnes placées sous leurs autorités et où les citoyens n’en humilient pas d’autres. Autrement dit, la décence s’opposerait à l’humiliation dans le rapport à l’autre. Un travail décent est donc un travail qui n’humilie pas.

On ne peut parler de décence sans évoquer la notion orwellienne de « *common decency* ». Pour Orwell, il s’agissait d’une sorte de faculté instinctive de percevoir le bien et le mal. Il envisageait une société décente comme une société où chacun aurait la possibilité de vivre honnêtement, décentement, d’une activité, d’un travail qui ait un sens humain. Cette idée de *common decency* repose sur la perception des

individus, sur leur vécu, leur ressenti.

Ainsi parler d'un travail décent plutôt que d'un travail digne, n'altère en rien l'idée même de dignité humaine qui sous-tend ce concept, mais cela prend en compte les particularismes culturels des différentes sociétés, le vécu de chaque individu dans son quotidien. C'est ce qu'a expliqué Dominique Peccoud : « *Nous avons préféré le terme de décence à celui de dignité. Non pas parce que nous nions la dignité mais parce que nous voulons essayer de proposer des conventions internationales qui ne s'imposent pas comme telles à tout le monde de la même façon. Le propre de la décence c'est la manière dont la dignité humaine est reconnue dans une société à un moment donné. Le premier acte de décence que l'on a dans notre vie c'est de nous saluer. Si vous comparez l'art de se saluer au Brésil et dans le Royaume Uni, vous voyez bien que l'on est à deux pôles dialectiques. Au Brésil on veut exprimer son désir de fusion avec l'autre et ce sera "l'abraço" brésilien, dans le Royaume Uni on vous dira un "quiet distant hello" qui vous dira "Monsieur je vous respecte mais je souhaite rester à distance de vous autant que je souhaite que vous restiez à distance de moi". Et donc vous voyez bien que l'on est là dans deux formes de sociétés bien différentes. Mais néanmoins le but de la salutation est toutefois de pouvoir exprimer le rapport que l'on a à la reconnaissance de la dignité intrinsèque de l'autre en tant que personne humaine* »⁹.

Ainsi l'on peut voir que le choix des termes n'est jamais neutre et inscrit le concept qui s'en dégage dans un courant de pensée qui lui est propre.

1-Les quatre piliers du travail décent

Le travail décent fut défini par l'OIT en 1999 et plus précisément par son Directeur Général Juan Somavia dans le Rapport de la 87^e Conférence internationale du travail : « *L'objectif premier de l'OIT aujourd'hui est de promouvoir les possibilités pour les femmes et les hommes d'obtenir un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine.* ».

Quatre composants ou piliers du travail décents furent reconnus :

L'emploi

L'objectif n'est pas seulement le plein emploi.

Bien sûr il est souhaitable puisqu'une personne au chômage n'a pas de travail décent. Mais cela serait une vision réductrice, car uniquement quantitative, de ne s'intéresser qu'au taux de chômage. Il y a également une dimension qualitative à ne pas négliger : « *Le but n'est pas seulement de créer des emplois, mais la création d'emplois de qualité acceptable. La quantité de travail ne peut pas être dissociée de sa qualité. Toutes les sociétés ont une notion du travail décent, mais la qualité de l'emploi peut signifier beaucoup de choses. Elle peut renvoyer à différentes formes de travail, et aussi différentes conditions de travail, ainsi que des idées de valeur et de satisfaction.* »¹⁰

Pour qu'un emploi soit jugé de qualité, il faut qu'il réponde à 4 critères : la sécurité, le respect, la dignité, la participation. Mais il reste un autre critère, peut-être le plus important, le premier pour bon nombre de travailleurs : la rémunération. Elle doit permettre au travailleur de satisfaire ses besoins primaires et ceux de sa famille mais aussi lui permettre d'assurer l'éducation de ses enfants et d'accéder à la société des loisirs. Or, d'après le BIT en 2003, 1,3 milliard de personnes ont moins d'1 dollar par jour et c'est près de 3 milliards d'individus dans le monde qui vivent sous le seuil de pauvreté fixé à 2 dollars par jour. Parmi eux, il y a des personnes au chômage (total ou partiel), mais aussi des travailleurs pauvres (550 millions de personnes). Il faudrait donc trouver un équilibre entre le nombre d'emplois, c'est-à-dire la quantité de travail, et la qualité du travail (que l'on réduit à la rémunération comme critère le moins subjectif). D'après Gary S. Fields, il y a une « *corrélation négative entre la rémunération et l'emploi* ».

On retrouve donc dans l'optique du travail décent la question suivante : comment faire pour que le plus grand nombre ait un emploi d'une part, mais aussi un travail de qualité et rémunérateur ? Cela pose les problématiques de l'éducation/formation et celle de la non-discrimination (notamment entre homme et femme).

La protection sociale

Elle concerne la sécurité et la santé des travailleurs. Il y a trois types de besoins :

- Les besoins primaires (soins primaires, nourriture, logement, eau, sanitaire, éducation primaire)
- Les aléas liés à la maladie, à l'accident et à la mort (en 1999, 250 millions de travailleurs ont

eu un accident de travail et 300 000 en sont morts)

- Les aléas dus aux catastrophes naturelles.

La protection sociale cherche à garantir l'accès aux besoins primaires et à protéger les individus face à ces différents aléas.

La plupart des Pays en Développement consacre 25% de leur PIB à la protection sociale. Mais seulement 20% des travailleurs dans le monde ont une protection sociale adéquate, avec des disparités selon les Etats : en Afrique sub-saharienne et en Asie du Sud le pourcentage varie de 5 à 10%, en Amérique Latine de 10 à 80% et en Asie de l'Est de 10 à 100%. Enfin, précisons un point important : la protection sociale bien souvent ne prend en compte que le secteur formel. Or les conditions de travail sont plus dures et plus dangereuses dans le secteur informel (où la majorité des travailleurs sont des femmes).

Droits fondamentaux du travail

Il s'agit des différentes normes prises en compte par les conventions de l'OIT. Ces principes ont été réaffirmés par la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux. Selon cette déclaration, l'ensemble des Etats Membres de l'OIT (actuellement 177) « *ont l'obligation de respecter, promouvoir et réaliser, de bonne foi et conformément à la Constitution [de l'OIT], les principes concernant les droits fondamentaux* », c'est-à-dire:

a) la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective;

b) l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire (convention n°29 de l'OIT)

c) l'abolition effective du travail des enfants.

Cela concernait 206 millions d'individus dans le monde en 2000. Mais il y a une différence à faire entre la majorité de ces enfants qui travaillent dans les fermes et dans les entreprises familiales et qui ne constituent pas une priorité à court terme et une minorité (plus de 8 millions d'enfants) qui est exploitée sexuellement, ou victime de travail forcé, ou bien même embri-gadée dans des milices (les enfants-soldats). C'est cette minorité qui constitue l'urgence première.

Dans les pays pauvres, c'est près d'un quart des enfants qui travaillent, mais dans les PMA en Afrique, le pourcentage est bien supérieur (entre

35 et 51%). Un indicateur indirect mais pertinent en ce domaine est le taux de non-inscription en école secondaire.

d) l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession (convention n°111 de l'OIT). Il s'agit principalement des discriminations de genre mais pas seulement. Il y a différents indicateurs pour se rendre compte de ces discriminations. Le taux de chômage de la population concernée, ainsi que le taux d'activité (ex : le taux de la population active féminine/population féminine totale) montrent la difficulté de l'accès à l'emploi. Les indicateurs portant sur les différences de rémunération et la nature des emplois (qualifiés ou non) mettent en avant la difficulté d'avoir accès à des emplois de qualité.

Le dialogue social

Il s'agit du droit des travailleurs à défendre leurs points de vue, leurs intérêts et de pouvoir participer aux négociations avec leurs employeurs ou les autorités. On distingue 3 formes de dialogues sociaux :

- Entre les travailleurs et leurs employeurs, portant sur les conditions d'emploi
- Entre le management et les employés, concernant le fonctionnement de l'entreprise
- Entre les partenaires sociaux et l'Etat, à propos de la politique sociale et économique du pays.

Cela suppose la reconnaissance des différents partenaires sociaux dont les syndicats.

Les différences en la matière au sein des Pays en Développement sont grandes, ce qui montre une fois de plus la diversité de cette notion. Ainsi, en Afrique du Sud, 73% des travailleurs sont couverts par une convention collective, soit plus qu'au Japon ou aux Etats-Unis. Mais, en Malaisie, le pourcentage avoisine les 3%.

2-Le travail décent comme bien public mondial

Certains analystes cherchent à faire reconnaître le travail décent non plus comme un simple concept ou une norme, mais comme un bien public mondial. Cette démarche ne manque pas d'intérêt, on cherchera donc ici à l'explicitier.

Qu'est-ce qu'un Bien Public Mondial?

L'acception française d'un bien public peut être résumée ainsi : un bien public est un bien produit et fourni par les pouvoirs publics. Mais cela ne correspond pas au sens du "*public good*" anglo-saxon. Ce qui se rapproche davantage de

cette notion de “*public good*” c’est ce que Alain Beitone définit comme “bien collectif”. Un bien collectif ou un bien public (selon la conception anglo-saxonne et que l’on retiendra ici) a deux caractéristiques principales : la non rivalité et la non exclusion.

- non rivalité: la consommation de ce bien n’en empêche pas la consommation par d’autres.

- non exclusion: ces biens sont consommés par tous, nul n’en est exclu.

Autrement dit ce sont des biens dont la consommation par une personne n’empêche ni n’exclue la consommation par d’autres individus.

Ces biens publics peuvent être matériel ou bien immatériel (ex: la justice).

Avec la notion de Bien Public Mondial, on change d’échelle. On transfère la notion de bien public du niveau national (Etat) au niveau international, celui de la gouvernance mondiale.

On distingue généralement deux approches des Biens Publics Mondiaux:

- l’une minimaliste, aussi qualifiée de néoclassique
- l’autre maximaliste, qualifiée d’approche d’économie politique internationale.

On peut synthétiser ces deux approches par le tableau suivant¹¹ :

Conception des BPM en termes de défaillance des marchés : une vision minimaliste de la coopération internationale	Conception des BPM en termes d’économie politique mondiale : une vision maximaliste de la coopération internationale
<ul style="list-style-type: none"> ● Réfèrent : le marché ● Analyse économiste en termes d’intérêts. L’économie définit le champ du politique ● Accords de coopération bilatéraux ou multilatéraux, au niveau des pouvoirs publics et (ou) privés. ● Les entreprises privées interviennent dans la fixation des normes, comme force de lobby pesant sur les décisions prises par les autorités publiques ● Les solutions envisagées sont celles des relations marchandes pour réduire les externalités négatives (droits à polluer, par ex.). Les autres solutions sont les déclarations d’intention, qui le plus souvent ne sont suivies d’aucune décision pratique ● Conception d’une démocratie internationale uniquement fondée sur une légitimité élective des représentants dans les instances internationales ● On reste sur une forme classique du multilatéralisme onusien. Pas ou peu de réflexion sur l’ingérence 	<ul style="list-style-type: none"> ● Réfèrent : les patrimopines communs ● Analyse politique en termes de rapport de pouvoir. Le politique définit le champ de l’économie. Primauté du droit et des règles sur le marché ● Régulation internationale, avec transferts de souveraineté et sanctions à un niveau international ● Prise en compte et intégration de la pluralité des acteurs au niveau des centres de décisions internationaux ● Les entreprises privées sont mises en face de leurs responsabilités dans la production et le financement des BPM. Mise en place de règles et de pouvoirs transnationaux, avec fiscalité permettant de financer les biens publics mondiaux. Des sanctions internationales sont envisagées. ● Conception d’une démocratie internationale participative, avec émergence d’une spécificité mondiale accompagnant une gouvernance régionale et (ou) mondiale ● Un multilatéralisme à réinventer en termes d’émergence de pouvoirs transnationaux et de nouvelles architectures de la gouvernance mondiale

Au-delà du concept même de Bien Public Mondial qui varie selon l’approche retenue, c’est la conception même de la coopération internationale qui n’est pas la même.

Pour la première approche, qui se réfère au marché, ce sont les défaillances de ce dernier qui justifient l’existence des Biens Publics Mondiaux. On parle en termes d’intérêts, de coûts, d’avantages, et de dédommagements. Cette approche cherche à dresser une liste des domaines couverts par les Biens Publics Mondiaux, celle-ci variant tant selon les auteurs qu’avec le temps. C’est une approche normative. Dans cette perspective, il n’y a pas de remise en cause du système actuel de coopération interétatique. On reste donc dans un multilatéralisme interétatique, où l’on cherche à donner une dimension internationale aux politiques sectorielles nationales et où on tente d’influencer les agents (firmes multinationales, Etats) par des mesures incitatives mais pas par des sanctions.

Avec l’approche d’économie politique mondiale, ce n’est plus le marché qui fixe les règles. C’est le politique. Les Biens Publics Mondiaux sont des constructions historiques, faits de décisions politiques, et renvoyant au principe de l’intérêt général. Cette approche ne considère pas qu’il y ait des failles du marché à atténuer, à corriger. Elle remet en cause le système de gouvernance mondiale telle que nous le connaissons : « *Le concept de Biens Publics Mondiaux selon une approche d’économie politique a un caractère subversif, puisqu’il souligne les limites du système international actuel, avec notamment le décalage entre la mondialisation des questions centrales de l’humanité et le caractère borné par les souverainetés nationales des décisions politiques. Ce système “décalé” est organisé sur le principe de la souveraineté des Etats et des organisations internationales où les Etats ont une voix, alors que la question posée est celle des choix collectifs par des citoyens. La question des Biens Publics Mondiaux renvoie donc à la souveraineté des citoyens faisant des choix collectifs, et donc à la question de la citoyenneté mondiale.* »¹² C’est donc une remise en cause du système onusien tel que nous le connaissons et plus généralement des relations internationales, puisque celles-ci ont toujours été fondées sur le principe de la souveraineté étatique. Une telle approche suppose des transferts de souveraineté plus grands vers des orga-

nisations internationales (ex : OIT, Union Européenne). Si cela suppose des négociations importantes pour arriver à un consensus avec l'ensemble des acteurs (dont la société civile, intégrée dans le processus décisionnel), les décisions qui en résultent ont plus de force, de légitimité et peuvent être contraignantes, pas seulement incitatives.

Le travail décent est-il un Bien Public Mondial ?

Si l'on s'en tient aux listes qui ont été établies, on ne retrouve pas le travail décent parmi les Biens Publics Mondiaux. Mais rappelons que ces listes ont beaucoup changé avec le temps et leurs auteurs et qu'elles correspondent à l'approche minimaliste des Biens Publics Mondiaux. Cependant des Biens Publics Mondiaux comme la connaissance, la lutte contre la pauvreté sont reconnus comme tels par plusieurs économistes (ex : Inge Kaul). Or, ils renvoient soit à la finalité du travail décent (réduire la pauvreté) soit à ses composantes (les connaissances se transmettent par l'éducation, la formation).

Si l'on s'intéresse strictement à la définition d'un Bien Public Mondial tel que nous l'avons établi précédemment, alors le travail décent ferait partie des biens publics immatériels au même titre que les Droits de l'Homme. Le travail décent n'est pas excluable. Le fait que des travailleurs bénéficient des droits fondamentaux du travail dans n'importe quel pays n'en prive pas les travailleurs des autres pays. De la même façon, si un travailleur chinois bénéficie d'une réelle couverture sociale, cela ne privera pas un travailleur français d'en bénéficier aussi. Certes, c'est un bien immatériel, mais ses conséquences sont d'autant plus concrètes qu'elles impactent directement le quotidien des personnes. Selon la même logique on peut d'ailleurs concevoir les Droits de l'Homme comme un bien public mondial. Le fait qu'en Europe on "consomme" les Droits de l'Homme -c'est à dire que l'on bénéficie de la liberté d'expression, de croyance etc., n'en prive pas les autres habitants de la planète. Au contraire.

Quel intérêt à définir le travail décent comme Bien Public Mondial ? Cela renforcerait sa légitimité : « *s'il peut sembler plus adapté de considérer le travail décent comme une norme, il nous semble que sa définition comme Bien Public Mondial est nécessaire. En effet, la*

perception symbolique de cette définition a une portée politique beaucoup plus forte. (...) Définir le travail décent comme un Bien Public Mondial, c'est souligner son universalité et la possibilité de rencontrer chez le travailleur de l'autre bout du monde, non seulement son concurrent mais son semblable »¹³

La difficulté à définir le travail décent en tant que Bien Public Mondial réside, semble-t-il, davantage dans le débat qui oppose les deux conceptions de Biens Publics Mondiaux et la possible remise en cause de la gouvernance mondiale telle que nous la connaissons aujourd'hui.

L'acteur principal de la promotion du travail décent : l'OIT

L'Organisation Internationale du Travail est d'autant plus impliquée dans la promotion du Travail décent qu'elle est à l'origine même du concept.

Historique de l'OIT, aux origines du travail décent

Arrêtons-nous quelque peu sur l'histoire même de cette organisation afin de mieux comprendre ce qui l'a amené à agir ainsi. Créée en 1919, l'OIT fait partie du système international qui émerge après le traumatisme de la Première Guerre Mondiale : le *Traité de Versailles*, la création de la SDN (Société des Nations). Cependant, on peut remarquer que cela s'inscrit dans le courant de pensée de Robert Owen Daniel Legrand et dans le prolongement de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs (fondée en 1901). On retrouve dans le *Préambule de sa Constitution* des éléments toujours d'actualité et finalement repris dans le concept de travail décent : la lutte contre le chômage, l'organisation de l'enseignement professionnel et technique et autres mesures analogues, la garantie d'un salaire assurant des conditions d'existence convenables (ce qui correspond en quelque sorte au pilier Travail), la protection des travailleurs contre les maladies générales ou professionnelles et les accidents résultants du travail (ce qui correspond au pilier Protection Sociale); la protection des enfants, des adolescents et des femmes; le principe "à travail égal, salaire égal" (c'est-à-dire une ébauche du pilier Droits fondamentaux du travail); et enfin le principe de la liberté

syndicale (qui renvoie au quatrième pilier Dialogue Social).

L'OIT survit à la fin du système du *Traité de Versailles* et intègre, après la Seconde Mondiale, le système onusien. *La Déclaration de Philadelphie* du 10 mai 1944 redéfinit les buts et objectifs de l'Organisation Internationale du travail, mais également ses principes (Premier article) :

« a) le travail n'est pas une marchandise ; b) la liberté d'expression et d'association est une condition indispensable d'un progrès soutenu ; c) la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous ; d) la lutte contre le besoin doit être menée avec une inlassable énergie au sein de chaque nation et par un effort international continu et concerté dans lequel les représentants des travailleurs et des employeurs, coopérant sur un pied d'égalité avec ceux des gouvernements, participent à de libres discussions et à des décisions de caractère démocratique en vue de promouvoir le bien commun ».

On retrouve là aussi des principes qui, plus de 60 ans après, sont contenus dans le concept du travail décent.

L'article III de cette Déclaration définit dix objectifs à l'OIT dont la plupart (à l'exception du 8^e et 9^e) correspondent là encore aux aspirations actuelles du travail décent :

1) la plénitude de l'emploi et l'élévation des niveaux de vie (pilier Travail)

2) l'emploi des travailleurs à des occupations où ils ont la satisfaction de donner toute la mesure de leur habileté et de leurs connaissances et de contribuer le mieux au bien-être commun ; (pilier Travail)

3) pour atteindre ce but, la mise en œuvre, moyennant garanties adéquates pour tous les intéressés, de possibilités de formation et de moyens propres à faciliter les transferts de travailleurs, y compris les migrations de main-d'œuvre et de colons (pilier Travail)

4) la possibilité pour tous d'une participation équitable aux fruits du progrès en matière de salaires et de gains, de durée du travail et autres conditions de travail, et un salaire minimum vital pour tous ceux qui ont un emploi et ont besoin d'une telle protection (pilier Travail et pilier Droits Fondamentaux

du Travail)

5) la reconnaissance effective du droit de négociation collective et la coopération des employeurs et de la main-d'œuvre pour l'amélioration continue de l'organisation de la production, ainsi que la collaboration des travailleurs et des employeurs à l'élaboration et à l'application de la politique sociale et économique (pilier Dialogue Social),

6) l'extension des mesures de sécurité sociale en vue d'assurer un revenu de base à tous ceux qui ont besoin d'une telle protection, ainsi que des soins médicaux complets (pilier Protection Sociale),

7) une protection adéquate de la vie et de la santé des travailleurs dans toutes les occupations (pilier Protection Sociale),

10) la garantie de chances égales dans le domaine éducatif et professionnel. (pilier Droits Fondamentaux du Travail).

Le rôle de l'OIT est réaffirmé et reconnu par l'OMC dans la *Déclaration de Singapour* (1996) pour ce qui concerne les normes internationales du travail. Avec la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux, l'organisation met en avant les grands principes de son action : la reconnaissance de la liberté d'association ; la lutte contre le travail forcé ; contre le travail des enfants et les discriminations.

Le travail décent : création et promotion

La création à proprement parlé du concept de "travail décent" date de juin 1999 dans le Rapport du Directeur général intitulé : *Un travail décent*. C'est l'axe central de l'action de l'OIT : « L'OIT cherche à promouvoir un travail décent. Il ne s'agit pas seulement de créer des emplois mais de créer des emplois d'une qualité acceptable. Il ne saurait y avoir de divorce entre le volume de l'emploi et sa qualité. Toutes les sociétés ont une notion du travail décent mais la qualité de l'emploi peut signifier beaucoup de choses. Elle peut renvoyer à différentes formes de travail, à différentes conditions de travail ainsi qu'à des idées de valeur et de satisfaction. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est concevoir des systèmes sociaux et économiques qui garantissent le minimum indispensable en matière de sécurité et

d'emploi, sans que cela empêche de s'adapter à l'évolution rapide d'un marché mondial très concurrentiel ».

Le travail décent s'inscrit donc au-delà des normes qui fixent un minimum. Le travail décent s'inscrit dans une dynamique du progrès social.

da du travail décent (2000) fixe comme objectifs à atteindre le plein emploi productif et un travail décent pour tous. D'autres rapports sont allés dans ce sens comme Une Mondialisation Juste : créer des opportunités pour tous de la Commission Mondiale sur la Dimension Sociale de la Mondialisation (rattachée à l'OIT) en 2004 et, en 2008, la Déclaration sur une justice sociale pour une mondialisation juste :

« Les quatre objectifs stratégiques (ce qui correspond aux 4 piliers du travail décent) sont inséparables, en corrélation et se soutiennent mutuellement. L'échec à en promouvoir un nuirait au progrès des autres objectifs. Pour optimiser leurs impacts, les efforts pour les promouvoir devraient faire partie d'une stratégie globale et intégrée pour le travail décent. L'égalité entre les genres et la non-discrimination doivent être considérés comme des questions transversales dans l'élaboration de cette stratégie ».

L'OIT met en place avec les Etats et les organisations internationales des programmes pour promouvoir le travail décent à différentes échelles. Ainsi, depuis le lancement de ces programmes (le plus ancien à commencer en 2006), il y en a eu 55. Ces programmes portent majoritairement sur des périodes de 2-3 ans. Ils n'ont pas tous eu lieu en même temps. La répartition est la suivante :

- Etats de la péninsule arabique : 5
- Europe et Asie Centrale : 9
- Amériques : 12
- Afrique : 21 (les programmes ne concernent que des pays appartenant à l'Afrique subsaharienne) dont 12 PMA et un ancien PMA.

A la demande de différentes organisations internationales et Etats, et surtout de l'ECO-SOC, l'OIT a mis en place un certain nombre d'outils pour promouvoir le travail décent à différentes échelles, notamment celle des Etats.

Cela permet un véritable échange d'expé-

riences entre les différents acteurs. Il y a plusieurs éléments :

- un questionnaire structuré reflétant les quatre piliers de l'Agenda du travail décent
- un site Web interactif (<http://cebtoolkit.ilo.org>) pour la gestion des connaissances et des outils d'échange, pour l'intégration systématique de l'emploi et le travail décent. Les outils sont fournis par les organismes et les intervenants nationaux et sont fondés sur leurs expériences pratiques
- des éléments de sensibilisation, d'information au travail décent afin de mieux comprendre l'Agenda du travail décent et être prêt à l'appliquer efficacement.
- des outils d'application au niveau des pays, avec une auto-évaluation.

Le travail décent et l'ONU

Bien que l'OIT fasse partie du système onusien, il s'agit ici de comprendre comment le travail décent a dépassé les "frontières" de l'OIT pour devenir un enjeu majeur de l'ONU et de ses différents organismes, intégrant même les Objectifs du Millénaire du Développement.

Le travail décent : un enjeu pour le système onusien

Si on remonte à l'origine de l'ONU, à l'un de ses textes fondateurs, à savoir la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* (1948), on constate des occurrences à l'idée du travail décent (bien que non nommé ainsi), c'est-à-dire plus de 50 ans avant sa formulation par l'OIT. « Article 23 : Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.

Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.

Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.

Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts. »

D'autres articles évoquent les notions de protection sociale (Art.22, 25) et les problématiques liées à l'éducation et à la formation (Art.26)

Le Sommet Mondial de 2005, réunissant

191 Etats, a réaffirmé l'importance des objectifs du millénaire du développement établis en 2000. Le but, rappelé tout au long de la déclaration finale, est d'éradiquer la pauvreté, de rendre possible un développement pour tous dans un contexte d'une mondialisation plus juste, plus partagée. Le travail décent n'est pas mentionné sous cette appellation mais on y fait très clairement référence dans l'article 47 de la déclaration finale consacrée à l'emploi :

« Nous sommes résolument en faveur d'une mondialisation équitable et décidons de faire du plein emploi et de la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail productif et acceptable, les objectifs fondamentaux de nos politiques nationales et internationales en la matière et de nos stratégies nationales de développement, y compris celles qui visent à réduire la pauvreté, dans le cadre de nos efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Les mesures prises dans ce domaine devront également englober l'élimination des pires formes de travail des enfants, telles qu'elles sont définies dans la convention n°182 de l'OIT, et le travail forcé. Nous décidons également de veiller au respect absolu des principes et droits fondamentaux relatifs au travail. »

En juillet 2006, c'est l'ECOSOC qui reprend cette idée à travers l'organisation d'un débat sur l'idée de « créer à l'échelle nationale et internationale un niveau propice pour atteindre le plein emploi et l'emploi productif ainsi que le travail décent pour tous, résultant d'un développement durable ». Le lien est donc établi au milieu des années 2000 entre le travail décent et le développement durable. C'est tout logiquement que dans la déclaration finale issue de ce débat, les ministres et chefs de délégations ont reconnu que l'*Agenda pour le Travail Décent* mis en place par l'OIT est un instrument important pour atteindre l'objectif du travail productif et décent pour tous.

Les différentes Agences du système onusien furent alors invitées à collaborer autour de cet objectif du travail décent. On peut s'en apercevoir à travers quelques exemples de "rapprochement" entre ces Agences et l'OIT :

- le PNUD et l'OIT se sont mis d'accord pour faire du travail décent une priorité dans leurs actions au niveau national. Ainsi, les rapports communs, réalisés dans une optique du déve-

loppement humain, intègrent la problématique du travail décent à une échelle nationale

- l'UNICEF et l'OIT ont signé un accord de coopération afin de renforcer leur travail commun et de rendre plus efficace leurs actions communes qui visent à encourager les gouvernements à faire plus d'efforts pour respecter leurs engagements sur les normes du travail et en particulier les conventions 138 (âge minimum pour travailler) et 182 (le travail des enfants)

- le FAO et l'OIT ont signé plusieurs accords afin de joindre leurs efforts pour éradiquer la faim, le travail des enfants, la pauvreté et pour promouvoir le travail décent en zones rurales-
- l'OMS avec l'OIT mais aussi le FMI, la Banque Mondiale et l'UNFPA (fond des populations des Nations Unies) ont créé "*One Social Protection Floor*" qui est un programme commun visant à assurer aux populations les plus vulnérables un accès aux services basiques de la protection sociale en temps de crise.

Le travail décent et les Objectifs du Millénaire pour le Développement

En 2000, à New York, 193 Etats et 23 organisations internationales ont adopté les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) avec la promesse (qui ne sera pas tenue malheureusement malgré des progrès notables) de les atteindre en 2015. Ces OMD couvrent des enjeux planétaires de premier plan : la réduction de l'extrême pauvreté et de la mortalité infantile, la lutte contre plusieurs épidémies dont le SIDA, l'accès à l'éducation, l'égalité des sexes, et l'application du développement durable.

On en dénombre 8 :

- 1) Réduire l'extrême pauvreté et la faim.
- 2) Assurer l'éducation primaire pour tous.
- 3) Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes.
- 4) Réduire la mortalité infantile.
- 5) Améliorer la santé maternelle.
- 6) Combattre les maladies
- 7) Assurer un environnement humain durable.
- 8) Mettre en place un partenariat mondial pour

le développement.

Or, le travail décent peut permettre d'atteindre plusieurs de ces OMD :

- Le premier objectif concerne la réduction de la pauvreté :

Il est bien évident que le travail décent, en permettant le plein emploi et des rémunérations correctes vise à atteindre cet objectif. Le travail décent a toujours été pensé dans la perspective de la réduction de la pauvreté dans le monde.

C'est d'ailleurs assez logiquement qu'en 2008, cet objectif a été amendé afin d'intégrer complètement le travail décent. C'est l'objectif intitulé 1b : « *Atteindre le plein emploi productif et le travail décent pour tous, y compris pour les femmes et les jeunes* ».

- Le deuxième objectif, porte sur l'éducation primaire pour tous :

L'Agenda pour un travail décent promeut un accès universel, obligatoire et gratuit de l'éducation primaire. De plus, il encourage les professeurs en faisant en sorte qu'ils aient de bonnes conditions de travail, une meilleure formation. On sait que le revenu du foyer est un élément décisif qui rentre en compte dans la décision des parents d'envoyer ou non leurs enfants à l'école. Si les parents ont un travail décent, alors ils ont une rémunération qui leur permet de subvenir aux besoins de l'ensemble de leur foyer sans pénaliser l'éducation de leurs enfants. De plus, en luttant contre le travail des enfants, le travail décent favorise leur scolarisation.

- Le troisième objectif est relatif à l'égalité et l'autonomisation des femmes :

L'égalité est un des éléments fondamentaux des droits du travail : égalité dans l'accès à l'emploi, égalité dans les revenus. De plus, en insistant sur l'éducation pour tous, le travail décent favorise l'éducation des femmes, y compris leur accès à des formations pour adultes et donc leur permet de s'intégrer davantage dans la vie économique de leurs pays et d'être plus autonomes. L'action vis-à-vis des femmes est d'autant plus importante que celles-ci sont les premières victimes du travail non décent.

- Le quatrième et le cinquième objectifs visent la réduction de la mortalité infantile et l'amé-

lioration de la santé maternelle :

En s'intéressant et en protégeant les femmes qui travaillent, en promouvant leur éducation, le travail décent a des effets bénéfiques sur la baisse de la mortalité infantile et maternelle. De plus, en favorisant l'accès aux soins à travers la protection sociale et en légiférant sur la protection des femmes enceintes travaillant, l'Agenda pour le travail décent va dans ce sens.

- Le sixième objectif est de combattre les maladies, et en particulier certaines dont le VIH.

Dans les pays les plus touchés par l'épidémie de SIDA, cela pose un véritable problème économique. Ce sont des organisations administratives et des entreprises qui sont décimées. Lorsque dans un foyer, l'un des parents est malade et ne peut plus travailler ou bien lorsqu'il décède, bien souvent les enfants sont mis à contribution pour subvenir aux besoins de la famille et travaillent.

Enfin, il y a les discriminations pour l'accès à l'emploi des personnes séropositives.

Autant de raisons qui font du travail décent un élément de réponse face à ce problème. Et ce, d'autant plus qu'en promouvant l'accès de tous à une protection sociale, le travail décent permettrait un meilleur accès aux soins, que ce soit pour le VIH comme pour d'autres maladies.

- Le septième objectif concerne un environnement humain durable.

Remarquons tout d'abord qu'il ne s'agit pas que d'un environnement durable, il est aussi et avant tout humain. On est bien dans la même logique qui sous-tend le travail décent.

En mettant en place des normes plus contraignantes pour améliorer les conditions de travail et limiter les accidents au travail, on limite aussi les risques de catastrophes industrielles dont les répercussions sur l'environnement peuvent être majeures.

- Le huitième et dernier objectif s'intéresse à la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement :

Le travail décent en favorisant le dialogue social facilite les accords sur le développement à différentes échelles (local, national, international).

Ainsi, on voit bien que si le travail décent a été intégré officiellement dans le premier objectif,

on ne peut le réduire à celui-ci. Il s'agit d'un thème transversal pour la réalisation de l'ensemble des OMD.

Néanmoins c'est aussi une reconnaissance officielle par l'ONU, et donc l'ensemble de la scène internationale, de l'importance du travail décent qui est devenu un enjeu mondial.

Notes

1- Cité par P.BERNARD, *La notion d'ordre public en droit administratif*. LGDJ, Paris, 1962.

2- M.GOURINAT, *De la Philosophie*, T.2 ? Hachette Supérieur, Paris, 1993.

3- Juan Somavía, directeur de l'OIT depuis 1998 est de nationalité chilienne.

4- D. PECCOUD, *Travail décent : point de vue philosophique*, www.metiseurope.eu, 15 Septembre 2008.

5- On retrouve ici le sens romain de *dignitas* qui était une fonction imminente qu'exerçaient ceux ayant l'ensemble des vertus du citoyen pour le bien de la *Polis*.

6- G.CORNU, *Vocabulaire juridique*, PUF, 2007

7- A .MARGALIT, *La Société Décente*, Paris Climat, 1999.

8- Source précédemment citée

9- Rapport de la 87^e Conférence internationale du travail, OIT, 1999.

10- J-J GABAS et P.HUGON, *Les Biens Publics Mondiaux et la coopération internationale*, L'Economie politique, 2001/4 n° (p.19-31).

11- J-J GABAS et P.HUGON, *Les Biens Publics Mondiaux et la coopération internationale*, L'Economie politique, 2001/4 n° (p.19-31).

12- De la mondialisation à l'universalisation : une ambition sociale ; Rapport intermédiaire au Président de la République ; Collection des Rapports officiels ; 2010.

